



Assemblée générale

Cinquante-quatrième session

Première Commission

8^e séance

Vendredi 15 octobre 1999, à 10 heures
New York

Documents officiels

Président : M. González (Chili)

La séance est ouverte à 10 h 10.

Points 64, 65 et 67 à 85 de l'ordre du jour (suite)

Débat général sur tous les points relatifs au désarmement et à la sécurité internationale

M. Luck (Australie) (*parle en anglais*) : Monsieur le Président, permettez-moi d'emblée de vous féliciter, au nom de la délégation de l'Australie, de votre nomination à la présidence de la Commission. Nous vous souhaitons le plus grand succès dans la direction de nos travaux.

Comme chaque année, nous attendons avec impatience cette occasion d'évaluer des idées et des propositions sur la façon dont, collectivement, nous pourrions nous acquitter de la tâche de longue haleine qu'est le renforcement de la paix et de la sécurité dans un environnement de sécurité internationale en constante évolution. Inévitablement, notre attention se concentre pour une large part sur les éléments du système de sécurité internationale qui ont été méticuleusement élaborés au cours des années dans les domaines de la non-prolifération, du désarmement et de la maîtrise des armements.

Ce système fait partie de la vaste toile de fond qui constitue le contexte des problèmes d'actualité les plus pressants, parmi lesquels figurent évidemment les efforts déployés pour résoudre la question du Timor oriental, notamment grâce à la force multinationale mandatée par l'ONU qui est en train d'y rétablir la paix

et la sécurité. L'Australie apprécie énormément les multiples capacités manifestées par l'ONU au Timor oriental, non seulement pour rétablir la paix et l'ordre, mais aussi pour faire face aux besoins humanitaires urgents.

L'Australie estime que le critère essentiel, pour évaluer la valeur des instruments multilatéraux et des propositions concernant la sécurité internationale, est leur capacité de renforcer concrètement la sécurité des États ainsi que la sécurité mondiale et régionale. La sécurité de l'Australie dépend en grande partie de la vigueur de ces accords multilatéraux, de même que de ses capacités défensives, de ses alliances et de ses partenariats régionaux, de la diplomatie internationale, ainsi que de son économie et de ses liens commerciaux. Cette philosophie est peut-être quelque peu différente de celle de beaucoup de pays représentés ici. Bien que certains insistent sur les avantages économiques et le développement susceptibles de découler des instruments multilatéraux de non-prolifération et de désarmement, l'essentiel, pour la plupart, se limite au calcul des avantages respectifs en matière de sécurité.

Il n'a guère été aisé de soupeser et d'évaluer ces avantages au cours de l'année écoulée dans un environnement de sécurité internationale complexe et difficile. Pendant cette période, le rythme de plusieurs négociations multilatérales et bilatérales cruciales s'est ralenti après la période dynamique qui a fait suite à la fin de la guerre froide. L'environnement international a été assombri, dans certains pays, par de nouvelles ten-

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et l'interprétation des autres déclarations. Les rectifications ne doivent porter que sur les textes originaux des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau C-178. Les rectifications seront publiées après la clôture de la session dans un rectificatif récapitulatif.

sions internes ou externes, souvent teintées de très fortes connotations ethniques ou religieuses, dont les conséquences désastreuses sur le plan humanitaire ont forcé la communauté internationale à intervenir. Cette situation a posé de nouveaux défis à l'Organisation des Nations Unies, qui doit déterminer comment elle devrait réagir face aux crises humanitaires, consciente qu'il serait simplement intenable, pour ne pas dire immoral, de les ignorer. Pendant cette période, les normes internationales en matière de non-prolifération et les aspirations au désarmement ont également été remises en question plusieurs fois. Les conséquences immédiates ont été un risque accru pour le climat régional et international de sécurité, une recrudescence de la concurrence dans la course régionale aux armements, ainsi qu'un accroissement des pressions en faveur de la prolifération.

La conclusion que l'Australie tire de ce tableau général troublant est qu'il reste encore beaucoup à faire pour enrayer la prolifération des armes de destruction massive et poursuivre les objectifs du désarmement, y compris, à terme, l'élimination des armes nucléaires. Pour nous, ces défis mettent en lumière et renforcent la valeur du système actuel de sécurité internationale, conçu pour permettre aux pays de satisfaire leurs besoins de sécurité avec le moins d'armes possibles sans devoir, ce qui est plus important, acquérir d'armes de destruction massive ou de vecteurs. Mais ces défis nous rappellent également les questions qui restent à régler et les priorités identifiées dans la déclaration relative aux principes et aux objectifs en matière de non-prolifération et de désarmement nucléaires, qui a été adoptée en 1995 lors de la prorogation du TNP pour une durée indéfinie.

Les essais nucléaires effectués en Asie du Sud l'année dernière mettent en lumière la nécessité persistante de faire entrer en vigueur le Traité d'interdiction complète des essais nucléaires. Nous demandons instamment à tous ceux qui ne l'ont pas encore fait de signer et de ratifier le Traité sans tarder. L'Australie est profondément déçue et préoccupée par la décision prise par le Sénat des États-Unis de rejeter la ratification du Traité. Nous demandons instamment au Gouvernement des États-Unis de poursuivre ses efforts afin de mobiliser en faveur du Traité un appui qui permette aux États-Unis de ratifier rapidement cet instrument important et encourage d'autres pays, parmi les 44 qui sont nécessaires à l'entrée en vigueur du Traité, à les imiter sans tarder. La Conférence sur

l'article XIV qui s'est tenue à Vienne la semaine dernière a clairement montré que les États qui l'ont ratifié, notamment l'Australie, de même que ceux qui l'ont signé, sont déterminés à oeuvrer pour une entrée en vigueur rapide du Traité.

Une autre priorité évidente, reconnue maintes fois par la communauté internationale, est la négociation d'un traité sur la cessation de la fabrication de matières fissiles à des fins d'armement (FMCT). Nous ferons tout notre possible pour amener la Conférence du désarmement à entreprendre ces négociations le plus tôt possible.

Dans le domaine nucléaire, ces deux traités appellent toute notre attention. Ils peuvent en effet tous deux rapporter des dividendes de sécurité à tous les Membres de l'Organisation et ils représentent des étapes pragmatiques sur la voie du désarmement. Nous devons pourtant être réalistes lorsque nous évaluons ce qui vaut la peine d'être fait, ce qui est réalisable – à court et à long terme – et les avantages que nous devons attendre de mesures ou d'accords particuliers. Le Traité d'interdiction complète des essais nucléaires (TICE) apportera une contribution capitale au processus de désarmement nucléaire en limitant l'évolution qualitative des armes nucléaires. Mais, à lui seul, il ne pourra pas réaliser le désarmement nucléaire. Un traité sur la cessation de la fabrication de matières fissiles renforcerait considérablement la sécurité tant des États dotés d'armes nucléaires que de ceux qui n'en ont pas. La limitation de l'expansion quantitative des arsenaux nucléaires – engagement auquel tous les États dotés d'armes nucléaires sont manifestement prêts à souscrire – représenterait une occasion de réaliser des progrès essentiels dans le processus de désarmement nucléaire et elle devrait être saisie de toute urgence.

Mais il n'est pas réaliste d'investir trop d'espoir dans le traité sur la cessation de la fabrication de matières fissiles en insistant pour qu'il englobe les stocks existants de matières fissiles, de façon à en faire, de facto, une négociation sur les arsenaux nucléaires eux-mêmes. Aussi souhaitable que cela puisse paraître, ce n'est tout simplement pas réaliste. Trop souvent, dans le domaine du désarmement multilatéral, nos initiatives ploient sous la masse d'attentes illusives, parfois de ceux-là même qui sont le moins attirés par les propositions en question, ce qui a pour effet d'empêcher des progrès réalisables et concrets. La réalité n'en demeure pas moins – à en juger par les progrès évidents qui ont été réalisés dans le domaine du désarmement nu-

cléaire – que la tâche consistant à réduire les arsenaux nucléaires nécessitera des négociations déterminées, inévitablement de longue haleine, entre les détenteurs de ces arsenaux. Ceux d'entre nous qui avons l'intention d'appuyer ce processus pouvons le mieux y contribuer en activant les tâches inachevées concernant le TICE et le traité sur la cessation de la fabrication matières fissiles.

La Conférence d'examen du TNP, en l'an 2000, est le prochain événement majeur au calendrier de la non-prolifération et du désarmement nucléaires. Nous savons qu'il existe de multiples interprétations de la marche à suivre pour réaliser les objectifs du TNP, mais nous devons garder à l'esprit les avantages essentiels de sécurité qui découlent du Traité. Il sera important d'encourager une appréciation objective de la valeur de tous les éléments du Traité tout en veillant, encore une fois, à ce que les attentes soient réalistes. La valeur du Traité se reflète clairement dans son adhésion quasi universelle. L'universalité du TNP demeure un objectif essentiel pour l'Australie, et nous demandons encore une fois aux États qui ne l'ont pas déjà fait d'adhérer au TNP en qualité d'États non dotés d'armes nucléaires.

Les nouvelles inquiétudes manifestées quant à la nécessité de défenses antimissiles balistiques et à leurs incidences sur le système de sécurité internationale, y compris le Traité ABM, sont indubitablement liées à nos efforts collectifs. Nous comptons que les principaux interlocuteurs négocieront de bonne foi au sujet de leurs préoccupations respectives en matière de sécurité et feront en sorte que ces questions ne deviennent pas un prétexte pour retarder le progrès dans le cadre d'autres priorités établies.

Je saisis cette occasion pour aborder brièvement les autres priorités de l'Australie en matière de sécurité et de maîtrise des armements. L'issue heureuse des négociations du Groupe spécial sur la Convention sur les armes biologiques reste hautement prioritaire pour le Gouvernement australien. L'Australie est attachée à l'établissement d'un régime robuste de respect qui renforcera la Convention sur les armes biologiques en tant que nouvelle étape importante en vue de l'élimination finale des armes de destruction massive. Nous continuerons de collaborer avec nos collègues pour faire aboutir rapidement les négociations. Dans le cadre de ce processus, nous appuyons la proposition tendant à convoquer une réunion ministérielle de haut niveau car il s'agit là d'un moyen de donner un élan politique vi-

tal aux négociations. Pour assurer l'adoption du protocole en 2000, nous croyons qu'il est essentiel de tirer parti du mouvement lancé pendant la dernière session du Groupe spécial par la présentation de toute une gamme de nouvelles propositions de fond, notamment par le groupe des pays non alignés. Nous appuyons donc énergiquement les initiatives visant à organiser les travaux du Groupe spécial de façon à utiliser au mieux le temps disponible pour les négociations pendant le premier semestre de l'an 2000, et nous exhortons les autres à faire de même.

Nous nous félicitons des mesures importantes et positives qui ont été prises par les États parties et par l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques (OIAC) afin de mettre en oeuvre la Convention sur les armes chimiques et de consolider le régime vérifiable et contraignant qu'elle représente. L'expérience acquise jusqu'à présent dans la mise en oeuvre de la Convention démontre la force conférée au désarmement et à la maîtrise des armements par les mécanismes de vérification, tout en reconnaissant que de nouvelles mesures sont nécessaires pour donner pleinement effet au Traité. Il est important toutefois, pour que la Convention atteigne son objectif, qui est de débarrasser le monde des armes chimiques, que les pays qui ne l'ont pas ratifiée ou n'y ont pas adhéré le fassent.

L'Australie attache une importance considérable à toute mesure efficace de réglementation des exportations, conformément aux objectifs et aux obligations de la non-prolifération. Il est vital que les États exportateurs s'acquittent de leurs obligations pour veiller à ce que les exportations d'équipement, de matières et de technologies sensibles soient soumis à un système de contrôles appropriés. Il ne doit y avoir aucune contradiction entre la réglementation efficace des exportations et l'accès aux avantages des technologies destinées à des fins exclusivement pacifiques. En effet, la réglementation des exportations contribue beaucoup à instaurer le climat de sécurité indispensable au commerce légitime de biens et de technologies sensibles. En même temps, les exportateurs ont l'obligation d'être prudents, car les leçons du passé montrent qu'un petit nombre d'États ont réussi à se procurer les éléments nécessaires à leurs programmes d'armes de destruction massive.

L'entrée en vigueur l'année dernière du Protocole II amendé de la Convention sur l'interdiction ou la limitation de l'emploi de certaines armes classiques et l'entrée en vigueur de la Convention d'Ottawa repré-

sentent des progrès importants et mettent en lumière l'engagement de la communauté internationale d'éliminer le fléau des mines terrestres. L'Australie est partie à ces deux instruments et est fermement résolue à promouvoir leur mise en oeuvre effective, car ils représentent un élément essentiel du cadre conçu pour faire face à ce problème. Mais l'Australie considère que ce cadre devra être renforcé dans tous les cas où cela sera possible et estime qu'une interdiction du transfert des mines terrestres antipersonnel compléterait et renforcerait les instruments existants. Ce serait là une étape importante en vue de l'universalisation tant attendue des obligations. Les principaux fabricants et fournisseurs de ces armes sont disposés à négocier une interdiction du transfert et nous devrions mettre à profit cette ouverture.

Nous devrions également tirer parti de l'attention croissante que la communauté internationale porte à la question des armes légères. La prolifération, l'usage abusif et l'accumulation de ces armes ont des effets dévastateurs. Il est vrai qu'en tant que problème pratique de sécurité, les petites armes et les armes légères et de petit calibre ont une incidence beaucoup plus directe sur la vie quotidienne des gens et font beaucoup plus de morts, de blessés et de dommages matériels que les armes de destruction massive. Toute une gamme d'initiatives régionales hautement louables ont déjà été prises pour s'attaquer à ce problème; elles pourraient à notre avis constituer la base essentielle des mesures énergiques qui doivent être adoptées à l'échelle mondiale.

En ce qui concerne notre propre région, l'Asie-Pacifique, un certain nombre d'efforts présentement déployés méritent notre attention. Le Forum du Pacifique Sud élabore actuellement une approche régionale commune de la maîtrise des armements axée sur la fabrication illicite et le trafic d'armes à feu, de munitions, d'explosifs et d'autres matières connexes. De plus, le Forum régional de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est (ANASE) doit tenir une réunion régionale d'experts pour discuter de la criminalité transnationale, y compris le trafic d'armes légères et de petit calibre, tandis que le groupe de travail sur la criminalité transnationale créé dans le cadre du Conseil pour la coopération en matière de sécurité dans la région Asie-Pacifique examine les questions liées au trafic illicite d'armes à feu.

L'Australie participe depuis longtemps à plusieurs projets, dans la région et ailleurs, tendant à satis-

faire les besoins humanitaires des communautés touchées par des conflits. Encore une fois, ce sont là des étapes progressives, mais la question des armes légères est trop grave et trop complexe pour que l'on puisse se contenter de accommodages. La Conférence de 2001 sur le commerce illicite des armes légères sous tous ses aspects devrait s'inspirer des initiatives régionales ainsi que de l'expérience acquise par l'ONU dans ce domaine, de même que des excellents résultats obtenus par le Groupe d'experts dans l'élaboration de solutions concrètes à ce problème. De notre côté, nous avons l'intention de poursuivre nos initiatives nationales et régionales et de contribuer activement aux débats internationaux sur cette nouvelle préoccupation importante.

Ma délégation attend avec intérêt l'occasion de formuler des commentaires plus précis pendant la suite des débats sur les différents points de l'ordre du jour et projets de résolution.

M. Mahbubani (Singapour) (*parle en anglais*) : Permettez-moi d'abord, Monsieur, de vous féliciter de votre élection à la présidence de la Commission. Je tiens également à remercier votre prédécesseur pour l'oeuvre remarquable qu'il a accomplie l'année dernière.

Dans quelques mois, nous entrerons dans un nouveau millénaire. Inévitablement, il nous faudra réfléchir à ce que l'humanité y apportera et ce qu'elle abandonnera derrière elle. Le désarmement, par exemple, survivra-t-il? Le mot « désarmement » comporte plusieurs définitions. Mais le désarmement, dans le contexte de ce que nous tentons de réaliser ici, c'est-à-dire la réduction et la limitation des armements nationaux par le biais d'accords internationaux généraux, est apparu en tant que concept aux conférences tenues à La Haye en 1899 et en 1907. Ces deux conférences ont échoué. L'idée du désarmement n'a pas refait surface avant 1945. De la perspective de plus de 5 000 ans d'histoire, il est raisonnable de se demander si, vieux de 50 ans seulement, le mouvement de désarmement représente une aube nouvelle ou seulement la lueur vacillante d'une chandelle sur le point de s'éteindre.

La survie du désarmement dépendra de ce qu'il représente de bon pour l'humanité. Cette affirmation peut sembler étrange. Si les armes tuent, il ne fait pas de doute que leur élimination est une bonne chose. Mais, dès le début de l'humanité, nous avons appris que nous pouvons abuser des bonnes choses. La my-

thologie grecque nous raconte comment, lorsque Icare et son père Dédale essayaient de fuir le labyrinthe dont ils étaient prisonniers, Dédale avait conçu l'idée de s'envoler à l'aide d'ailes retenues par de la cire. Ces ailes ont fonctionné à la perfection; le père et son fils se sont envolés. Malheureusement, Icare n'a pas tenu compte de l'avertissement de son père et s'est trop approché du soleil. Ses ailes cirées ont fondu et sa chute a été mortelle. Nous devrions tenir compte de cette fable au moment même où nous tentons d'échapper au labyrinthe de l'histoire humaine. Nous devrions soupeser avec soin l'altitude que nous pouvons atteindre avec l'idée et le processus du désarmement.

La recherche du juste équilibre constituera donc l'une des tâches principales de la Commission au cours du prochain siècle et du prochain millénaire. Le désarmement est un sujet qui nous pousse à faire des sermons et des discours et à être des croyants passionnés. Pensons par exemple au débat récent qui a eu lieu aux États-Unis sur le Traité d'interdiction complète des essais nucléaires. À en croire les défenseurs du désarmement, nous sommes ici en présence d'un cas complètement réglé. Pourtant, il est absolument étonnant de constater qu'un traité soigneusement négocié dans le but de clore le dossier de la mise au point des armes nucléaires est soudain rouvert. Ce cas illustre bien le thème central que nous aimerions démontrer dans ce débat, à savoir que les questions de désarmement sont intrinsèquement complexes et difficiles. Dans le monde, beaucoup aimeraient à croire qu'un grand nombre de questions de désarmement sont l'évidence même, qu'elles concernent les armes nucléaires, les mines terrestres ou les armes légères. Pourtant, si nous voulons être honnêtes, chaque aspect du désarmement nous confronte à des questions difficiles et gênantes.

Prenons, par exemple, le processus de désarmement mondial. Depuis la Deuxième Guerre mondiale, il a été lancé et alimenté par les États développés, qui étaient les seuls à disposer du capital intellectuel et du poids politique et économique nécessaires pour le maintenir en vie, même s'il semble réfractaire à la nature de l'histoire de l'humanité. Pourtant, selon l'Institut international de recherches pour la paix de Stockholm (SIPRI), les 20 plus grands fournisseurs d'armes classiques sont principalement des États développés. Dix pays représentent près de 90 % de la production mondiale estimée d'armements en 1996. Les trois plus grands pays producteurs d'armements, en l'occurrence les États-Unis, le Royaume-Uni et la

France, comptaient pour les deux tiers, et les États-Unis à eux seuls pour près de la moitié de la production mondiale d'armes. Nous ne céderons pas à la tentation de déclarer que l'écart entre les paroles et les actes est de l'hypocrisie, mais c'est là un exemple frappant de la complexité des débats sur le désarmement. Nous pensons que cette complexité caractérise les débats sur le désarmement pour tous les types d'armes – lourdes, moyennes et légères. Dans aucune de ces discussions nous ne pourrions trouver de réponses simples ou explicites.

Par exemple, les armes nucléaires – commençons par traiter des armes lourdes – ne font généralement pas l'objet de louanges dans les instances consacrées au désarmement. On les décrit souvent, à juste titre, comme l'épée de Damoclès qui pend au-dessus de l'humanité. Collectivement, elles sont les seules qui sont capables d'éliminer la race humaine. Il suffirait pour cela de quelques pressions sur les détenteurs nucléaires. Ce qui est paradoxal, c'est que ce sont des armes qui n'ont jamais été utilisées depuis la fin de la Deuxième Guerre mondiale. On peut raisonnablement suggérer qu'elles ont empêché une troisième guerre mondiale en insufflant le bon sens dans l'esprit des militaires, qui ont tendance à présumer qu'ils pourront toujours gagner la prochaine guerre. Dans une guerre nucléaire, ils savent pourtant qu'il n'y aura pas de gagnant, seulement des perdants.

Si une certaine quantité d'armes nucléaires a cet effet positif, pourquoi alors ne pas en avoir davantage? Il n'est donc pas surprenant de constater qu'au moins un stratège défend cette position. Le professeur John Mearsheimer, dans un article publié dans l'édition de l'été 1993 de *Foreign Affairs*, intitulé « The case for a Ukrainian nuclear deterrent », soutient que :

« la prolifération nucléaire encourage parfois la paix. En général, la meilleure formule pour maintenir la stabilité dans l'Europe de l'après-guerre froide est la suivante : les grandes puissances – y compris l'Allemagne et l'Ukraine – doivent disposer de mesures sûres de dissuasion nucléaire et les plus petites puissances ne doivent pas en être dotées. »

Une logique aussi simple est parfaitement acceptable dans les milieux universitaires. Dans le monde réel, nous savons que l'humanité en est venue à accepter que les cinq puissances nucléaires soient une donnée historique indéniable et irréversible. Mais il est

également important et nécessaire que nous empêchions la prolifération. À leur tour, les cinq puissances nucléaires doivent conserver la confiance du reste de l'humanité en adoptant des positions responsables sur toutes les questions nucléaires. C'est pourquoi le rejet potentiel du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires (TICE) par les États-Unis est un événement extrêmement inquiétant, susceptible de réveiller des dragons que l'humanité préfère voir endormis d'un sommeil profond.

Les autres dragons que nous devrions éviter de réveiller sont ceux des armes chimiques et biologiques. Ces armes peuvent également s'avérer de puissantes armes de destruction massive. Comme les armes nucléaires, elles n'ont pratiquement pas été utilisées pendant les guerres opposant les grandes puissances, bien que certaines puissances moyennes aient démontré une tendance inquiétante à les utiliser. Compte tenu de la capacité terrifiante de ces armes, il est surprenant de constater le nombre limité d'organisations non gouvernementales et de personnalités publiques qui ont mené des campagnes vigoureuses pour les éliminer de la surface de la terre. Nous pouvons comprendre leur préoccupation au sujet des mines terrestres et des armes légères, mais il est troublant de constater que les partisans du désarmement agissent comme de grands couturiers qui suivent les modes du jour sans se préoccuper des besoins à long terme.

Si l'élimination des armes nucléaires est un rêve lointain, l'élimination des armes intermédiaires – chars, chasseurs à réaction et canonnières – semble encore plus éloignée. Curieusement, la seule chose qui semble avoir suivi le rythme de l'accroissement des instances de désarmement est la vente de ces types d'armes. En effet, pour la plupart des États, l'acquisition de ces armes est pratiquement une preuve de virilité. Nous sommes bien entendu conscients que les appels à l'élimination de ces armes ne sont pas universels. La plupart, au contraire, préconisent seulement leur réduction, et qui plus est, leur réduction est un objectif dont la plupart des pays ne veulent pas vraiment. En réalité, ils continuent d'en faire l'acquisition.

Une fois encore, ces acquisitions ne sont pas nécessairement mauvaises en soi. Manifestement, l'organisation militaire la plus puissante du monde est l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord (OTAN). Ses États membres disposent de l'équipement militaire le plus perfectionné qui soit. Malgré tout, ils continuent de construire et de perfectionner leurs armes pour pré-

server une avance technologique qui s'accroît rapidement par rapport au reste de l'humanité. Pourtant, la possibilité d'une guerre entre deux États membres de l'OTAN est pratiquement nulle, malgré ce réarmement continu. Bien entendu, les armes en elles-mêmes ne déclenchent pas de guerres. Dans certains cas, elles peuvent même activement les empêcher, selon la sagesse paradoxale du dicton célèbre de Végèce : « Qui veut la paix prépare la guerre ». Il viendra peut-être un temps où l'humanité établira un ordre collectif de sécurité pour empêcher les conflits et, en cas d'échec, intervenir. Mais nous savons tous que pour tout Kosovo il y a une Somalie. Parfois, la communauté internationale contribue à désamorcer les conflits. Souvent, elle ne le fait pas. L'indépendance en matière de défense risque donc d'être nécessaire pour un certain temps encore.

Si l'indépendance restera nécessaire pour la plus grande partie de l'humanité pendant un certain temps, il est incompréhensible que la communauté internationale consacre une si large part de son attention au désarmement des armes légères. La plus grande partie de l'humanité est encore relativement pauvre. Priver ces peuples des moyens élémentaires d'assurer leur défense serait injuste car, en cas de crise, ils seraient laissés sans défense. C'est pourquoi, dans notre déclaration de l'année dernière devant la Commission, nous avons raconté de nouveau le conte des trois petits cochons, en mettant en garde contre le fait que les maisons de paille et de bois sont inutiles contre les loups. Et les loups continuent de marauder dans notre monde. Il ne fait aucun doute que nous devrions mettre un terme au commerce illicite des armes légères, mais ce serait de la folie que de vouloir limiter leur commerce légitime.

Dans le monde réel, le commerce illicite des armes légères peut être comparé au commerce des drogues illicites. Néanmoins, paradoxalement, les États développés recommandent des approches contraires pour traiter ces problèmes. Dans le domaine des armes légères, ils essaient d'étouffer les consommateurs; dans celui des drogues illicites, ils essaient d'étouffer les fournisseurs. La seule explication à ces méthodes étranges est que dans les deux cas le fardeau est transféré aux pays en développement. Les pays développés sont aussi peu disposés à étouffer leurs propres exportations d'armes légères qu'à étouffer les consommateurs de drogues illicites dans leurs propres pays. Tout cela ne fait que renforcer le point central que nous ai-

merions démontrer aujourd'hui : les questions de désarmement sont intrinsèquement complexes.

Cela ne signifie pas que nous ne devrions pas persévérer dans nos travaux. Certains des modestes progrès que nous avons faits au cours des années sont précieux. Nous devrions nous attacher à les renforcer. Par exemple, il est déplorable que l'année dernière, 66 pays seulement, sur les 185 États Membres que compte actuellement au total l'ONU aient fourni des informations pour le Registre des armes classiques. Par contraste, plus de 100 Membres prennent la parole devant la Commission sur des questions de désarmement cette année. Nous devrions nous efforcer de rallier une participation plus universelle au Registre avant de penser à l'élargir. De même, nous avons mis au point un régime utile de vérification des armes chimiques. Chacun de ces régimes contribue à un respect accru, et le respect, à son tour, inspire la confiance.

Pour préserver ces acquis, aussi modestes soient-ils, nous devrions nous assurer que le désarmement survive et se poursuive dans le prochain millénaire. La seule façon de survivre est d'emprunter la voie d'une modération soigneusement calibrée qui reconnaisse la complexité des questions dont nous sommes saisis. Faute de quoi, si nous essayons de progresser d'une façon linéaire, en insistant pour dire qu'il est toujours bon d'avoir davantage de désarmement, nous pourrions finir comme Icare en nous approchant trop près du soleil avec nos ailes fragiles, en laissant l'humanité prisonnière de son vieux labyrinthe historique.

M. Martynov (Biélorus) (*parle en anglais*) : Tout d'abord, Monsieur, je vous félicite de votre élection, pour la session actuelle, au poste important et lourd de responsabilités qu'est la présidence de la Première Commission. Je suis certain que votre précieuse expérience diplomatique et votre direction compétente seront gages du succès de cette session et nous permettront de prendre des décisions significatives et tellement nécessaires sur les questions les plus urgentes à l'ordre du jour de la Première Commission. Au nom de la délégation de la République du Biélorus, je tiens à vous assurer de notre appui et de notre coopération sans failles. Je souhaite également le plus grand succès au Secrétaire général adjoint, M. Dhanapala, dans les efforts inlassables qu'il ne cesse de déployer dans le domaine du désarmement.

Il n'est pas exagéré de dire que le processus de désarmement international approche rapidement de son

point critique. À la veille d'un nouveau millénaire, beaucoup de réalisations dans le domaine de la sécurité internationale et du développement se heurtent à des difficultés nouvelles et inquiétantes.

La guerre froide et l'affrontement direct entre les deux superpuissances et les blocs militaires sur lesquels elles s'appuyaient ont été remplacés par un déséquilibre multipolaire, dont les nombreux facteurs déstabilisants sont lourds d'instabilité régionale et de conflits locaux potentiels dans de nombreuses parties du monde. L'influence de ces facteurs sur la sécurité internationale et le processus de désarmement, qui a été constant et constructif au cours des 10 dernières années, ne devrait pas être sous-estimée. L'absence de résultats substantiels dans le cadre des activités de la Conférence du désarmement, l'insuffisance des progrès réalisés sur la voie de l'universalisation du Traité sur la non-prolifération (TNP), du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires (CTBT) et de la Convention sur les armes chimiques et l'impossibilité pour la Commission du désarmement de s'entendre sur la tenue de la quatrième session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement sont autant d'éléments qui constituent la réalité d'aujourd'hui. Nous devons maintenant y faire face. Des approches et des solutions nouvelles sont nécessaires pour rompre la monotonie des impasses.

Pour être équitable, il faut aussi noter les réalisations positives survenues dans le domaine du désarmement et de la sécurité internationale. On pourrait entre autres tendances positives mentionner ce que l'on connaît sous le nom de désarmement préventif. Bien que cet outil ait été utilisé jusqu'à maintenant surtout par le mouvement croissant en faveur de l'interdiction du transfert illicite des armes légères, il pourrait et devrait être appliqué dans le domaine des armes de destruction massive, en particulier des armes nucléaires, ainsi que dans la conception et la mise en oeuvre de nouvelles initiatives. L'histoire démontre que la communauté internationale n'entreprend de processus de désarmement que lorsque l'humanité dispose d'arsenaux excessifs ou au moins considérables d'un type particulier d'armement. Pratiquement tous les types d'armement peuvent servir d'exemple, y compris les armes nucléaires, chimiques et biologiques.

À cet égard, le projet de résolution qui doit être présenté pendant cette session par la délégation de la République du Biélorus vise à prévenir la mise au point et la fabrication de nouveaux types d'armes de des-

truction massive. Le projet de résolution a pour but de maintenir la procédure inhérente au mécanisme existant de désarmement, de surveiller la situation et de déclencher une action internationale lorsque nécessaire. Nous espérons que ce projet de résolution, comme cela a été le cas de projets semblables dans le passé, sera adopté sans vote et qu'il deviendra un autre élément modeste de la tendance croissante au désarmement préventif.

Quant aux défis que nous devons relever aujourd'hui, je tiens à aborder certains problèmes clefs dans le domaine de la sécurité internationale et du désarmement, qui sont hautement prioritaires pour notre délégation du fait de leur importance pour le maintien de la sécurité et de la stabilité sur les plans mondial et régional. La signature et l'entrée en vigueur du Traité sur la non-prolifération, l'ouverture à la signature du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires, la réduction des armes offensives stratégiques dans le cadre de START I et la nouvelle réduction logique et attendue des armes nucléaires au titre du Traité START II après le dépôt des instruments de ratification par la Fédération de Russie et les États-Unis, la décision sans précédent du Bélarus, du Kazakhstan et de l'Ukraine de renoncer à la possession d'armes nucléaires et de les retirer volontairement de leurs territoires, et les traités portant création de zones exemptes d'armes nucléaires en Afrique, en Amérique latine, en Asie du Sud-Est et dans le Pacifique sont autant de progrès d'une importance vitale pour le désarmement nucléaire qui ont été accomplis au cours des trois dernières décennies.

Le Traité concernant la limitation des systèmes antimissiles balistiques (Traité ABM) a été tout au long de son existence – plus d'un quart de siècle – un accord international qui a joué un rôle de pilier du maintien de la stabilité stratégique, permis de prévenir de nouveaux cycles de course aux armements nucléaires et rendu possible une réduction substantielle de ces armes. On ne peut contester que ce Traité, signé et ratifié par les deux grandes puissances nucléaires, définit l'intégralité du système de coordonnées nécessaires au désarmement et à la non-prolifération nucléaire dans le monde. La viabilité de ce Traité est d'une importance essentielle pour les parties mais aussi pour la communauté internationale. L'obligation de ne pas déployer de système ABM pour la défense de son propre territoire ou de créer de base pour une telle défense est une disposition clef du Traité ABM qui pourrait être envisagée à l'avenir non seulement comme un élément du respect au Traité par les États parties, mais aussi pour un usage

plus généralisé, surtout dans les circonstances actuelles de prolifération dangereuse des missiles et de leur technologie.

En 1997, la République du Bélarus a signé avec d'autres parties des accords additionnels significatifs qui ont contribué au renforcement de l'efficacité et de la viabilité de ce Traité extrêmement important. Nous appelons à un respect strict et intégral du Traité ABM par toutes les parties, qui doivent en préserver les éléments de fond sans porter atteinte à ses dispositions fondamentales ou les réviser. Le déploiement de systèmes nationaux ABM saperait tous les efforts consentis jusqu'à présent par la communauté internationale dans les domaines du désarmement nucléaire et de la non-prolifération et créerait une situation dangereuse et sans précédent. Il saperait également les traités START I et START II et le Traité sur les forces nucléaires à portée intermédiaire et créerait des conditions propices à une escalade de la course aux armements dans de nouveaux domaines.

À cet égard, notre délégation, avec les délégations de la République populaire de Chine et de la Fédération de Russie, propose un projet de résolution intitulé «Préservation et respect du Traité sur les missiles antimissiles». Le principal objet de cette résolution est de donner un élan positif aux efforts de la communauté internationale visant à assurer la sécurité, la stabilité et la prévisibilité internationales. Nous comptons sur le soutien le plus large possible pour ce projet de résolution.

Le respect rigoureux de tous les accords internationaux dans le domaine du désarmement, de la maîtrise des armements et de la non-prolifération est une condition fondamentale à tout progrès ultérieur vers le but ultime, c'est-à-dire éliminer les armes nucléaires et autres armes de destruction massive, réduire la menace de conflits mondiaux et régionaux et assurer la paix et la stabilité pour tous, sans aucune exception. Pourraient beaucoup contribuer à ce processus l'universalisation du TNP et du TICE, la mise au point d'instruments de vérification efficaces pour la Convention sur les armes biologiques et la tenue, en 2001, d'une conférence internationale sur le transfert illicite d'armes de petit calibre.

Nous sommes profondément choqués par la décision que le Sénat des États-Unis a prise l'autre jour de ne pas ratifier le Traité sur l'interdiction totale des essais nucléaires. C'est là un coup sérieux à l'ensemble

de l'édifice et de la structure du désarmement moderne et de la non-prolifération. C'est également un coup porté à la confiance indispensable aux négociations très délicates sur le contrôle des armes et les accords de désarmement. Ces conséquences devront être analysées dans leur ensemble. D'autre part, le Bélarus est reconnaissant au Gouvernement des États-Unis et au Président Clinton des efforts qu'ils ont faits en vue de sauver la situation. Nous espérons que ces efforts seront poursuivis.

Le Bélarus appuie les initiatives de la communauté internationale visant à élaborer des accords internationaux efficaces sur les assurances de sécurité à donner aux États non dotés d'armes nucléaires parties au TNP relativement au recours à la menace ou à l'emploi d'armes nucléaires. Ces assurances contribueraient au renforcement du régime de non-prolifération nucléaire, y compris à la création de nouvelles zones exemptes d'armes nucléaires dans différentes parties du monde. Le Bélarus estime que la création de ces zones est une mesure positive qui pourrait favoriser le renforcement de la sécurité régionale et de la confiance mutuelle entre les pays des régions intéressées, en l'occurrence le Moyen-Orient et l'Asie centrale. C'est là précisément l'objectif de l'initiative du Bélarus qui vise à créer un espace exempt d'armes nucléaires en Europe centrale et orientale. Nous sommes convaincus que sa réalisation sera une priorité très claire pour les pays de la région pendant la première moitié du XXI^e siècle.

Nous soulignons l'importance du document intitulé « Création de zones exemptes d'armes nucléaires sur la base d'arrangements librement conclus entre les États de la région intéressée », adopté récemment par la Commission du désarmement. Ce document est en effet une base internationalement convenue pour la création de zones exemptes d'armes nucléaires.

Il est extrêmement important aujourd'hui que l'Assemblée générale des Nations Unies réaffirme avec toute son autorité le rôle clef joué par l'Organisation des Nations Unies dans le maintien de la paix et la sécurité internationales et intensifie des efforts visant à perfectionner le fonctionnement des activités de maintien de la paix de l'Organisation, en mettant l'accent sur la prévention des conflits. Nous pensons que la sécurité ne sera garantie et fiable que lorsque les initiatives individuelles de sécurité prises par certains pays aux dépens et au détriment de la sécurité des autres seront pour toujours choses du passé. Nous espérons

que la promotion des relations internationales reposera uniquement sur un esprit de partenariat, de coopération et de confiance, et non pas sur le spectre des pressions économiques et politiques, de la suprématie unilatérale ou de la formation d'alliances militaires. La notion même de sécurité exclusive est en soi une contradiction. La sécurité inclusive et indivisible est la clef d'une véritable stabilité.

Un important effort de sécurité est entrepris à l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE) qui a amorcé l'étape finale de l'élaboration de la charte de la sécurité européenne. Nous sommes convaincus de la grande compétence de l'OSCE. La délégation du Bélarus participe activement à l'élaboration de cette charte. Nous espérons que ce document pourra être adopté au sommet de l'OSCE à Istanbul en novembre. Nous sommes certains que son adoption constituera une base solide de nature à promouvoir davantage le partenariat et la coopération en Europe, dans un esprit de confiance et de compréhension mutuelle entre toutes les nations de la région.

Dans les conditions actuelles, une importance particulière est accordée au désarmement régional et aux accords existants de renforcement de la confiance existants, en particulier le Traité sur les forces armées conventionnelles en Europe (FCE) et le Document de Vienne. Le Bélarus participe activement aussi aux négociations sur l'adaptation du Traité FCE et du Document de Vienne qui se déroulent actuellement à Vienne, et espère que ces documents seront prêts à être signés lors du sommet de l'OSCE à Istanbul.

Pour terminer, je tiens à réitérer que notre délégation est prête à coopérer avec vous, Monsieur le Président, de même qu'avec les membres du Bureau et les délégations de tous les autres États, dans nos efforts communs pour garantir le succès des activités de la Première Commission.

Mme Kunadi (Inde) (*parle en anglais*) : Monsieur le Président, la délégation indienne vous félicite sincèrement à l'occasion de votre élection à la présidence de la Première Commission. Nous sommes certains que, sous votre direction, la Commission atteindra ses objectifs.

Les dernières semaines de ce millénaire nous amènent tous à réfléchir aux entreprises de l'humanité pendant ce qui a été à n'en pas douter un siècle extrêmement sanglant. Cette Commission, dont la tâche est d'examiner les questions liées à la sécurité internatio-

nale, a beaucoup de leçons à tirer du passé pour faire en sorte que ces erreurs ne se répètent pas à l'avenir. Le Sommet du millénaire, l'an prochain, pourra tirer profit de nos travaux. Nous sommes donc investis cette année d'une responsabilité accrue. La Commission a trop souvent constaté que se concentrer sur des questions qui portent à controverse perturbe l'atmosphère et nuit à la productivité. Nous espérons que les délibérations de la Commission permettront une réévaluation collective et contribueront à la réalisation de l'ordre du jour du désarmement dans les années à venir.

Comme la communauté internationale s'est avérée incapable de traiter efficacement la menace des armes nucléaires ces 50 dernières années, il nous faut donc redoubler d'efforts pour les éliminer dans les années à venir. L'instrument prévu pour traiter des armes nucléaires et promouvoir le désarmement nucléaire mondial et une véritable non-prolifération sous tous ses aspects, à savoir le Traité de non-prolifération nucléaire (TNP), a fait la preuve de son inefficacité. La non-prolifération authentique et durable sous tous ses aspects, en l'absence d'une échelle d'évaluation du désarmement, est non seulement difficile à réaliser mais aussi à mesurer. L'objectif de la non-prolifération nucléaire mondiale peut être atteint si la communauté internationale regarde plus loin que l'ancien système et adopte un nouveau principe de sécurité qui pourrait assurer la paix et la sécurité internationales sur la base d'une sécurité égale et légitime pour tous grâce au désarmement mondial.

Les conventions internationales non discriminatoires interdisant respectivement les armes chimiques et biologiques étaient fondées sur l'idée que l'utilité militaire de ces armes était moindre et que, plutôt que de se contenter d'un contrôle partiel et discriminatoire des armements pour servir les intérêts de la sécurité internationale, il faudrait les interdire totalement et les éliminer. La délégitimation des armes nucléaires et leur réduction progressive constituent la meilleure façon de les éliminer. En tant que partie originelle à la Convention sur les armes chimiques, l'Inde a voulu s'acquitter, totalement et fidèlement, de ses obligations à ce titre. Tous les États parties à la Convention sur les armes chimiques doivent continuer de faire en sorte que toutes ses dispositions soient appliquées intégralement et efficacement. Nous sommes inquiets de constater que certains États parties qui affirment appuyer la Convention n'ont pas soumis de déclaration complète à

l'Organisation sur l'interdiction des armes chimiques, ce qui a nui au calendrier des inspections.

L'Inde a participé activement et de façon constructive aux négociations de Genève du Groupe spécial sur la Convention sur les armes biologiques. Nous espérons que ces négociations, entreprises conformément au mandat convenu et sans échéancier artificiel, donneront rapidement des résultats, avant la cinquième Conférence d'examen, en 2001. Nous espérons que le protocole futur, outre qu'il renforcera la mise en oeuvre de la Convention sur les armes biologiques, donnera leur pleine expression, de façon non discriminatoire, aux impératifs de développement qui figurent aux articles III et X de la Convention, qui sont essentiels à la conclusion d'un protocole universellement acceptable.

La promesse initiale d'une réduction importante, continue et irréversible des forces nucléaires stratégiques, favorisée par le climat positif qui a suivi la guerre froide, semble maintenant s'évanouir. Les pays dotés des arsenaux nucléaires les plus importants ont également la responsabilité principale de faire avancer le processus de réduction des armes nucléaires. Nous espérons que les accords du sommet de Cologne permettront de revitaliser rapidement ce processus bilatéral. L'impasse actuelle des négociations bilatérales sur les armes nucléaires ne doit pas dissuader les autres États depuis longtemps dotés d'armes nucléaires, qui disposent tous d'arsenaux importants, d'entreprendre des réductions dans un cadre multilatéral.

Les doctrines du recours en premier aux armes nucléaires ont été rétablies, même si les menaces perçues qui avaient suscité l'apparition de ces doctrines ont disparu depuis longtemps. La seule alliance militaire qui a conservé ses dimensions transcontinentales confère toujours aux armes nucléaires une grande priorité. Plusieurs de ses membres prétendent non dotés d'armes nucléaires permettent le déploiement d'armes nucléaires sur leurs territoires en temps de paix et, en temps de guerre, ils donnent accès à ces armes, transgressant ainsi les obligations qu'ils ont eux-mêmes assumées par traité.

Plusieurs éminentes institutions, y compris des organisations non gouvernementales, des médias et d'autres voix de la société civile mondiale, ont appuyé l'appel à un ordre mondial fondé sur les principes de sécurité égale et légitime pour tous, convaincus qu'il est essentiel et possible d'éliminer totalement les armes nucléaires. Cet appel a été repris à New Delhi, à la ré-

union de Pugwash sur l'élimination complète des armes nucléaires.

Dans son avis consultatif historique, la Cour internationale de Justice a conclu à l'unanimité à l'existence d'une obligation non pas seulement d'entamer mais aussi de faire aboutir les négociations menant à un désarmement nucléaire sous tous ses aspects, sous contrôle international efficace et strict. Nous devons envisager d'autres mesures qui pourraient s'ajouter à cet avis consultatif.

Depuis la fin de la guerre froide, il y a 10 ans, il est injustifiable de maintenir en état d'alerte des milliers d'armes nucléaires, ce qui constitue un risque inacceptable de recours accidentel ou non délibéré aux armes nucléaires et de conséquences catastrophiques pour l'humanité. La communauté internationale est donc en droit de s'attendre que les États nucléaires s'acquittent de l'engagement qui est clairement le leur, à savoir faire en sorte que l'objectif principal de leurs politiques soit de faire disparaître tout danger de guerre et de réduire le risque de recours accidentel ou non délibéré aux armes nucléaires, en particulier à l'occasion du passage des systèmes informatiques à l'an 2000.

L'an dernier, l'Inde a pris l'initiative de présenter un nouveau projet de résolution intitulé « Réduction du danger nucléaire », qui a reçu un large appui de l'Assemblée générale. Un certain nombre de mesures et de programmes axés sur le désarmement nucléaire mondial ont été également présentés par des États, des personnalités éminentes et des organisations non gouvernementales, qui attribuent la plus grande priorité à la nécessité d'adopter des mesures pour réduire le risque de recours non intentionnel ou accidentel aux armes nucléaires. Nous nous proposons de présenter un projet de résolution similaire cette année, en espérant que la communauté internationale prendra les mesures nécessaires au plan individuel et collectif pour réduire les risques que posent les situations d'alerte maximum et les doctrines connexes.

L'Inde est aussi attachée qu'auparavant à l'objectif du désarmement nucléaire mondial. C'est le seul État nucléaire qui estime que la sécurité serait renforcée dans un monde exempt d'armes nucléaires. Elle continue donc de préconiser des négociations sur une convention relatives aux armes nucléaires qui interdirait pour toujours la mise au point, la fabrication, le stockage et le recours à la menace ou à l'emploi des

armes nucléaires et prévoirait l'élimination de toutes les armes existantes sous vérification internationale.

Convaincue qu'un monde sans armes nucléaires renforcerait la sécurité mondiale et sa propre sécurité, l'Inde a suggéré plusieurs initiatives à cette fin. Elle a été la première à demander une interdiction des essais nucléaires en 1954, un traité non discriminatoire sur la non-prolifération en 1965, un traité sur le non-recours aux armes nucléaires en 1978, un gel nucléaire en 1982, et, en 1988, un programme par étapes pour l'élimination complète des armes nucléaires. Aucune de ces initiatives n'a été acceptée. On nous a demandé de nous associer, en tant que suppliants, à un régime de non-prolifération inéquitable et discriminatoire garanti par un traité qui a gelé pour toujours un pan de l'histoire, c'est-à-dire l'histoire que l'on connaissait au 1er janvier 1967, plutôt que de tenir compte des réalités de la prolifération que ce Traité n'a d'ailleurs pas pu, ou que ses parties n'ont pas voulu, prévenir. L'échec de ce régime de non-prolifération nous a obligés à prendre des mesures pour garantir notre sécurité.

Le Gouvernement indien a déjà énoncé au Parlement les principaux éléments de sa politique de dissuasion nucléaire minimale avec l'objectif déclaré de satisfaire les exigences de la démocratie – ouverture et transparence – en accord avec sa sécurité nationale. La position dissuasive minimale, basée sur le principe selon lequel « il ne faut pas faire plus lorsque l'on peut faire moins », régit la portée et le mode opérationnel de notre politique nucléaire, qui est caractérisée par la retenue, devoir essentiel de renforcement de la confiance de tout État nucléaire envers la communauté internationale, ce qui, en fait, est rarement le cas.

La position du déploiement, avec commandement et structure de contrôle civils sera régie par nos engagements, présentés volontairement et sans condition, de ne pas recourir en premier aux armes nucléaires et de ne pas faire usage des armes nucléaires contre des États qui n'en sont pas dotés. Nous avons déjà fait état de notre volonté de renforcer cette initiative en signant des accords bilatéraux sur le non-recours en premier aux armes nucléaires au plan mondial.

La Commission connaît les circonstances qui ont conduit l'Inde à ne pas s'associer au TICE en 1996. Cette décision, prise sur la base d'un consensus national, reposait sur un certain nombre de considérations dont certaines ont été traitées par une série limitée de cinq essais nucléaires souterrains réalisés en Inde en

1998. Par la suite, l'Inde a annoncé un moratoire volontaire sur d'autres explosions souterraines. Le Gouvernement de l'Inde est résolu à créer le consensus le plus large possible au plan national, ce qui, naturellement, sera favorisé par un environnement positif essentiel. Nous espérons également que d'autres pays adhéreront à ce traité sans condition. Des événements récents indiquent que le TICE est loin d'être une question simple. Entre autres, il nécessite un consensus national dans les pays intéressés, y compris l'Inde.

L'Inde s'est associée au consensus sur la résolution 53/77 I relative au Traité sur la cessation de la fabrication de matières fissiles à des fins d'armement, adoptée par l'Assemblée générale à sa dernière session, résolution qui a une signification parfois douteuse étant donnée qu'un paragraphe y tient lieu de titre. Cette résolution de procédure, adoptée sans vote, réaffirme la substance de la résolution 48/75 L, adoptée par l'Assemblée générale en 1993.

Nous savons que lorsque la Conférence du désarmement pourra réussir à négocier ce traité avec succès, ce ne sera qu'une mesure partielle vers notre objectif commun, qui est le désarmement nucléaire complet. La participation de l'Inde aux négociations sera constructive et tendra à favoriser ce processus. L'accord réalisé à la Conférence du désarmement, en 1998, sur la création d'un comité spécial sur les matières fissiles a été rendu possible par la grande souplesse d'un grand nombre de délégations, y compris l'Inde, dont la grande priorité reste la création d'un comité spécial sur le désarmement nucléaire.

Cette année, malgré cette souplesse, la Conférence du désarmement n'a pas pu avancer davantage. Bien qu'aucune délégation n'ait été opposée à des négociations sur le Traité sur la cessation de la fabrication de matières fissiles, cette impasse est pour nous une leçon importante, à savoir que la Conférence du désarmement ne doit et ne peut être utilisée pour favoriser l'ordre du jour exclusif d'un petit nombre.

La Conférence du désarmement ne doit pas perdre de vue les véritables priorités de l'ordre du jour du désarmement, et c'est ce qu'attend d'elle la communauté internationale. Elle ne doit pas relâcher ses efforts sur les questions vitales du désarmement nucléaire. Plusieurs propositions méritent un examen sérieux, y compris le projet de décision présenté par le Groupe des 21 dans le document CD/1571 relatif à un programme progressif d'élimination complète des armes nucléaires

selon un calendrier précis, y compris au moyen d'une convention sur les armes nucléaires. La Conférence devrait utiliser l'ensemble des mécanismes prévus par son règlement intérieur pour dégager le consensus nécessaire à des négociations futures. En tant qu'unique instance multilatérale de désarmement, la Conférence a un rôle crucial et indispensable à jouer.

L'Inde estime qu'une convention sur l'interdiction du recours aux armes nucléaires serait la base même d'assurances de sécurité négative complètes et juridiquement contraignantes, ainsi qu'une étape irréversible vers la délégitimation des armes nucléaires. L'Inde, avec l'appui inestimable de plusieurs autres coauteurs, a l'intention de présenter, comme par les années passées, une résolution sur ce sujet.

Bien que nous ayons toujours estimé que les zones exemptes d'armes nucléaires ne peuvent rendre justice à la grande diversité de préoccupations qui découlent de la nature mondiale de la menace posée par les armes nucléaires, nous respectons le choix souverain des États non nucléaires de créer des zones exemptes d'armes nucléaires sur la base d'accords librement conclus entre les États de la région intéressée. Nous avons noté avec satisfaction que, cette année, la Commission du désarmement a pu arriver à un accord à ce sujet. Son travail fournira des orientations de consensus utiles, que nous pourrions garder à l'esprit lorsque nous envisagerons d'autres mesures de réduction de la menace mondiale posée par les armes nucléaires.

À la sixième session du Forum régional de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est (ANASE), à Singapour, l'Inde a répété qu'elle respectait pleinement le statut de zone exempte d'armes nucléaires de l'Asie du Sud-Est et qu'elle était prête à transformer son engagement en une obligation juridique. L'Inde restera également sensible aux besoins exprimés au sujet d'engagements similaires en vue de la création d'autres zones exemptes d'armes nucléaires. L'Inde espère collaborer productivement avec les États d'Asie centrale, grâce notamment au cadre fourni par la Conférence sur les mesures d'interaction et de renforcement de la confiance en Asie. L'Inde prendra aussi tous les engagements nécessaires pour la réalisation rapide d'une zone exempte d'armes nucléaires en Asie centrale.

Les applications pacifiques de la technologie nucléaire sont d'une importance critique pour les pays en

développement. L'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA) se prépare à relever les défis des années à venir, mais elle doit rester fidèle à son mandat initial, c'est-à-dire la promotion de l'énergie atomique, et non pas simplement jouer un rôle de policier. Les restrictions discriminatoires à l'accès aux matériaux, à l'équipement et à la technologie à des fins pacifiques, y compris des restrictions ayant des effets négatifs sur la sécurité nucléaire, doivent être éliminées au profit d'arrangements transparents. Les événements récents ont montré qu'il fallait toujours attacher la plus grande importance à la sûreté nucléaire. L'Inde envisage d'adhérer à la Convention sur la protection physique des matières nucléaires, dont elle applique déjà depuis longtemps les normes de protection.

L'Inde demeure très attachée au maintien et au renforcement d'un système efficace et transparent de contrôle des exportations de technologies, qui correspondrait aux objectifs de la non-prolifération sous tous ses aspects, sans porter atteinte aux applications pacifiques de ces technologies. De même, en tant que pays en développement qui a dû payer cher sur le plan du développement le maintien de mécanismes discriminatoires de contrôle dont certains étaient d'ailleurs contraires aux dispositions des traités existants, l'Inde a largement appuyé l'élaboration de directives négociées au plan multilatéral, universellement acceptables et non discriminatoires pour les transferts internationaux de technologies à double usage et de technologies très sophistiquées à usage potentiellement militaire. Nous apprécions l'initiative du Secrétaire général, qui a publié le rapport intitulé « Le rôle de la science et de la technique dans le contexte de la sécurité internationale et du désarmement » (A/54/167 et additifs). Pour faire avancer l'examen de ce sujet, l'Inde propose, avec les coauteurs qui lui ont fourni un appui très précieux, un projet de résolution intitulé « Rôle de la science et de la technique dans le contexte de la sécurité internationale et du désarmement ».

À sa session de 1999, la Conférence du désarmement n'a pu aborder les questions relatives à la prévention de la course aux armements dans l'espace extra-atmosphérique. L'Inde comptait parmi les coauteurs de la résolution 53/76, qui réitère que la Conférence du désarmement a un rôle essentiel à jouer dans la négociation d'un ou plusieurs accords multilatéraux, selon le cas, sur la prévention de la course aux armements dans l'espace extra-atmosphérique sous tous ses aspects.

Les progrès technologiques, y compris dans le domaine des défenses antimissiles, pourraient avoir pour effet la création de nouvelles zones de compétition qui s'ajouteraient aux pressions qui menacent le Traité ABM. Nous partageons les préoccupations exprimées dans le communiqué final du Mouvement des pays non-alignés, publié à New York le 23 septembre, à propos de l'incidence négative de cette évolution et de l'érosion du climat international favorable à la promotion du désarmement et au renforcement de la sécurité internationale.

Nous sommes favorables à l'ouverture à la Conférence du désarmement, le plus rapide possible, de négociations sur un instrument approprié qui, dans une première étape, assurerait la non-militarisation de l'espace tout en préservant son utilisation en tant que patrimoine commun de l'humanité pour une vaste gamme d'activités pacifiques de développement.

L'Inde reste attachée à l'objectif d'une interdiction non discriminatoire et universelle des mines antipersonnel grâce à un processus progressif tenant compte des besoins légitimes des États et à la nécessité de faire face à la crise humanitaire très grave qui a résulté des transferts sans discrimination et de l'utilisation de ces mines. Nous appuyons les négociations de la Conférence du désarmement sur une interdiction des transferts de mines terrestres antipersonnel sur la base d'un mandat qui tienne compte des intérêts de toutes les délégations.

L'Inde a participé activement au processus de la Convention sur l'interdiction ou la limitation de l'emploi de certaines armes classiques, et elle a ratifié cette année le Protocole II amendé ainsi que le Protocole IV. La première conférence des États parties, qui se tiendra en décembre de cette année à Genève, sera une occasion utile d'examiner les progrès accomplis dans l'application de la Convention.

Le trafic illicite d'armes légères et de petit calibre qui aboutissent entre les mains d'entités non étatiques, alimentant les troubles et le terrorisme, est considéré comme l'un des problèmes prioritaires de la communauté internationale. Les liens transnationaux, y compris le terrorisme transfrontière et le narcoterrorisme, ne font que s'étendre. Nous sommes de plus en plus conscients de l'ampleur et des ramifications de ce problème qui a des effets extrêmement négatifs sur la stabilité interne et le développement socioéconomique des pays touchés. Le tissu de la société internationale est

également menacé par le spectre du terrorisme international, alimenté par la disponibilité et le transfert illicite d'armes.

L'Inde est favorable et participera activement au processus préparatoire pour la tenue de la conférence internationale sur le trafic illicite d'armes sous tous ses aspects qu'il est proposé de convoquer en 2001. Pour se préparer à une telle conférence, nous pensons qu'il serait utile de créer un comité préparatoire qui aurait pour mandat de définir ses objectifs, sa portée et son ordre du jour et les résultats escomptés.

Nous avons été déçus de constater que les délibérations de la session de fond de 1999 de la Commission du désarmement au sujet de la quatrième session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement se sont avérées infructueuses. L'Inde est toujours attachée à la tenue de cette quatrième session extraordinaire, mais elle pense qu'il est essentiel, ce faisant, de réaffirmer les priorités, y compris celles du désarmement nucléaire, qui ont été acceptées par consensus lors de la première session extraordinaire consacrée au désarmement. L'Inde ne peut être partie à des tentatives visant à revenir sur ce consensus. Lors du sommet du Mouvement des pays non-alignés, à Durban, les chefs d'État ou de gouvernement ont réaffirmé la nécessité de continuer d'oeuvrer en faveur de la tenue de la quatrième session extraordinaire, avec la participation de tous les États Membres, ainsi que la nécessité pour l'Assemblée, à cette quatrième session extraordinaire, d'examiner et d'évaluer la mise en oeuvre des renégats de la première. Nous pensons que d'autres initiatives, surtout en ce qui concerne la question prioritaire du désarmement nucléaire, pourraient compléter les propositions existantes et contribuer au succès de la quatrième session extraordinaire lorsqu'elle se réunira.

À la veille du prochain millénaire, nous devons redoubler d'efforts pour renforcer la paix et la sécurité internationales. Il nous faudra pour cela reconnaître que les mesures dont nous parlons et que nous négocions doivent avoir une portée mondiale et ne pas être discriminatoires et qu'elles doivent donc renforcer la sécurité de tous. La recherche d'un avantage unilatéral de sécurité, pour quelques-uns, ou l'affirmation d'un droit à des normes exclusives de sécurité nationale, est contraire à l'esprit nécessaire au soutien d'un système durable de sécurité internationale. La Commission doit s'opposer fermement à de telles tendances pour que la communauté internationale soit en mesure de faire face

aux nombreux défis qui l'attendent au prochain millénaire.

M. Pham Binh Minh (Viet Nam) (*parle en anglais*) : Permettez-moi d'emblée, Monsieur le Président, de vous féliciter pour votre élection à la présidence de cette importante Commission. Je suis certain que, sous votre direction avisée, cette session aboutira à des résultats positifs. Je peux vous assurer, ainsi que votre Bureau, de l'appui sans réserve de ma délégation.

La présente session de la Première Commission se tient à une étape tout à fait critique de l'histoire de l'humanité. Un siècle de guerres sanglantes et dévastatrices prend fin et l'humanité se trouve face à une époque de grandes incertitudes, remplie d'espoir mais aussi d'angoisse. La fin de la guerre froide a suscité de nouvelles possibilités mais aussi de nouveaux défis pour la communauté mondiale, qui doit oeuvrer en vue d'un monde plus sûr au moment où un demi-siècle d'hostilités et de rivalités entre les grandes puissances a été remplacé par une période de relâchement des tensions et de coopération renforcée. Pourtant, il est devenu de plus en plus clair que certaines de ces occasions précieuses sont gaspillées.

À certains endroits de la planète, des alliances militaires qui ne devraient pas exister dans notre monde d'aujourd'hui ont été renforcées contre la volonté commune de la majorité écrasante des nations. D'autre part, la mise au point de systèmes de missiles de défense introduit de nouveaux risques qui pourraient déclencher une course aux armements dans l'espace et menacer la paix et la sécurité du monde. De plus, les efforts en faveur du désarmement nucléaire ont été frustrés en raison de l'intransigeance des politiques des États dotés d'armes nucléaires, qui s'accrochent avec entêtement aux effets dissuasifs des armes nucléaires. Au cours du débat de cette semaine, bon nombre de délégations ont affirmé de façon très convaincante que la théorie de la dissuasion nucléaire n'est pas pertinente telle qu'elle est consacrée dans les stratégies de sécurité des États dotés d'armes nucléaires. Bien sûr, il n'y a là aucune raison de se féliciter et de plus grands efforts sont nécessaires pour empêcher de telles situations.

À la veille d'un nouveau millénaire, l'humanité continue de vivre sous la menace d'un holocauste nucléaire. Ma délégation partage pleinement le point de vue du Secrétaire général adjoint, M. Dhanapala, qui a affirmé que la question la plus difficile, constamment

inscrite à l'ordre du jour de la Commission, est celle du désarmement nucléaire mondial. En dépit du sentiment de frustration qui se reflète dans les interventions d'un grand nombre de délégations au cours du présent débat, ma délégation affirme que l'objectif de l'élimination totale des stocks nucléaires demeure la priorité la plus élevée pour la communauté internationale et est au coeur des travaux de l'Organisation des Nations Unies.

Le Viet Nam est fermement convaincu que le moment est venu pour la communauté mondiale de conjuguer ses efforts pour élaborer une convention interdisant les armes nucléaires à tout jamais. Nous sommes attachés à l'idée de travailler avec d'autres pays membres en faveur d'un monde exempt d'armes nucléaires et d'autres armes de destruction massive. Nous continuerons de soutenir toute initiative dans ce sens. Néanmoins, en attendant la conclusion d'une convention de ce genre, le Viet Nam partage l'avis selon lequel un programme progressif et concret tel que celui qui est demandé dans le nouvel ordre du jour pour le désarmement nucléaire est une méthode pratique et réalisable.

Nous souhaitons également nous joindre aux nombreuses délégations qui ont demandé aux États dotés d'armes nucléaires de s'engager immédiatement à appliquer un programme visant à éliminer tous les stocks nucléaires dans des délais fixés. À cet égard, nous tenons à signaler que les États dotés d'armes nucléaires ont l'obligation, en vertu des instruments juridiques en vigueur, de procéder à des négociations sincères sur l'élimination de toutes les armes nucléaires qu'ils ont fabriquées. Il incombe également à ces États de s'acquitter des dispositions de l'article VI du Traité sur la non-prolifération. Ils doivent honorer les engagements auxquels ils ont souscrit en vertu du Traité afin d'assurer l'intégrité et la pleine application de celui-ci.

Dans ce contexte, les discussions sur les mesures à prendre pour le succès de la prochaine conférence d'examen du TNP sont particulièrement importantes. Le Viet Nam comprend les critiques exprimées par bon nombre de délégations face à l'échec de la conférence préparatoire pour la Conférence d'examen du TNP qui doit avoir lieu l'année prochaine et insiste sur le fait que des mesures doivent être adoptées de toute urgence pour ouvrir la voie au processus de révision. Le bilan du travail que nous avons accompli pour mettre en oeuvre les décisions et les résolutions adoptées à la Conférence d'examen du TNP de 1995 est bien maigre.

Nous espérons que la prochaine Conférence d'examen donnera l'impulsion nécessaire pour faire avancer cette entreprise.

Néanmoins, ma délégation a le plaisir de constater que la Conférence qui s'est tenue récemment à Vienne pour faciliter l'entrée en vigueur du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires a renforcé la détermination des États participants à redoubler d'efforts dans ce sens. Afin de faciliter l'entrée en vigueur rapide du Traité, les États dotés d'armes nucléaires doivent donner l'exemple et le ratifier sans tarder.

Ma délégation croit que la quatrième session extraordinaire de l'Assemblée générale des Nations Unies consacrée au désarmement devrait être convoquée aussi rapidement que possible afin de rassembler le soutien nécessaire pour que les engagements pris en matière de désarmement général et complet soient honorés. La session devraient avoir pour objectifs de tracer la marche à suivre à l'avenir dans le domaine du désarmement et s'inspirer des réalisations de l'historique première session extraordinaire, ainsi que des autres jalons qui ont été posés par la suite. Il est décevant que la Commission du désarmement, lors de ses dernières sessions, n'ait pas pu parvenir à une conclusion à ce sujet. Le Viet Nam soutient la proposition faite par la délégation chilienne tendant à créer un groupe de travail officieux chargé de sonder la position des pays membres dans le but d'élaborer un programme et à un ordre du jour acceptables pour la prochaine session extraordinaire.

La conclusion et l'entrée en vigueur de la Convention sur les armes chimiques, dont l'objectif est de détruire toutes les armes chimiques, est une des plus grandes réalisations de l'après-guerre froide en matière de désarmement. Le Viet Nam l'a ratifiée l'automne dernier et est pleinement résolu à s'acquitter de ses obligations à ce titre. Dans ce contexte, nous apprécions beaucoup l'assistance technique fournie aux pays en développement parties à la Convention par l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques (OIAC) et la communauté internationale.

Le Viet Nam est également partie à la Convention sur les armes biologiques. Nous nous joindrons à d'autres pays membres pour élaborer un protocole en vue de renforcer les régimes de vérification nécessaires. Il convient également de signaler que ces régimes devraient être raisonnablement bon marché, afin de renforcer plutôt que de freiner la coopération entre les

États parties à la Convention en ce qui concerne les utilisations pacifiques de la biotechnologie.

L'instauration de zones exemptes d'armes nucléaires est une mesure utile de non-prolifération nucléaire. Ces zones contribuent également à consolider la confiance entre les pays parties aux traités qui mettent en place ces zones et ont donc un effet bénéfique pour la paix et la sécurité régionales. Le Viet Nam soutient les efforts déployés pour créer ces zones sur la base d'accords concertés entre les parties intéressées.

Dans ce contexte, je tiens à signaler que tous les pays de l'Asie du Sud-Est se sont joints à l'effort déployé pour transformer notre région en une zone exempte d'armes nucléaires. Le Traité faisant de l'Asie du Sud-Est une zone exempte d'armes nucléaires est entré en vigueur il y a deux ans déjà. Tous les pays de la région sont fermement attachés à ce que l'Asie du Sud-Est demeure exempte d'armes nucléaires. Un protocole annexé au Traité est ouvert à la signature des États dotés d'armes nucléaires. Il est encourageant que la République populaire de Chine et la Fédération de Russie aient manifesté le désir de signer et de ratifier ce protocole dans un avenir proche. Une fois de plus, le Viet Nam demande à tous les États dotés d'armes nucléaires de signer et de ratifier le protocole pour que le Traité entre en vigueur, ce qui serait une contribution pragmatique à la consolidation de la paix et de la sécurité en Asie du Sud-Est en particulier et dans le monde en général.

En tant que membre de la Conférence du désarmement, le Viet Nam partage les préoccupations que cause aux différentes délégations l'impossibilité pour cet important organe multilatéral de négociation sur le désarmement de parvenir à un accord sur son ordre du jour. Nous sommes également très déçus qu'une divergence d'opinion entre les pays membres ait empêché la Conférence du désarmement de créer un comité spécial sur le désarmement nucléaire. Nous sommes pourtant satisfaits de constater qu'après des années de négociation, cinq nouveaux pays ont été admis à la Conférence, laquelle devrait être élargie encore plus afin de devenir un organe plus représentatif et renforcé.

En conclusion, je souhaite réaffirmer que nous soutenons les travaux du Centre régional pour la paix et le désarmement pour l'Asie et le Pacifique. Nous croyons que le Centre a été très utile en permettant de renforcer la compréhension et la confiance mutuelle entre les pays de la région en matière de sécurité mais

aussi en ce qui concerne le processus de désarmement. C'est pourquoi nous nous félicitons des efforts déployés par le Directeur du Centre pour s'acquitter de ses responsabilités.

M. Ka (Sénégal) : Permettez-moi tout d'abord, Monsieur le Président, de vous adresser les félicitations de ma délégation à l'occasion de votre brillante élection à la présidence de la Première Commission. Je voudrais d'ores et déjà vous assurer du plein appui de ma délégation dans l'accomplissement de votre délicate mission. Je voudrais également dire notre appréciation positive du travail remarquable que M. Dhanapala, Secrétaire général adjoint, réalise à la tête du Bureau des affaires de désarmement.

Le maintien de la paix et de la sécurité internationales constitue le rôle primordial des Nations Unies et il se trouve fort opportunément que le désarmement a eu une place centrale dans le système de sécurité collective. C'est dire toute l'importance qui s'attache aux travaux de la Première Commission considérée, à juste titre, comme un forum de délibérations de portée universelle et où les nations s'investissent dans la réalisation des objectifs de désarmement afin de préserver les générations futures du fléau de la guerre. Cette Commission, par la pertinence de ses recommandations et par son prestige, a manifestement apporté une contribution significative à l'oeuvre de désarmement.

Des progrès impressionnants ont été en effet accomplis au cours de la décennie en faveur d'un désarmement général, complet et vérifié. Ces progrès ont été rendus possibles grâce à nos aspirations communes et à notre engagement à oeuvrer, à l'aube d'un nouveau millénaire, à l'avènement d'une ère de paix, de sécurité et de stabilité qui devrait consacrer la fin de nos divisions.

L'entrée en vigueur de la Convention sur les armes chimiques, la prolongation indéfinie du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires, la signature par une majorité écrasante d'États du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires, la création de zones exemptes d'armes nucléaires en Afrique et en Asie du Sud-Est et le renforcement de la Convention sur les armes biologiques ont constitué assurément des percées significatives qui nous font espérer d'autres gains sur la voie du désarmement.

En dépit de ces nombreux progrès, nous ne devons pas, cependant, perdre de vue qu'il reste encore à couvrir un long chemin dans la réalisation de l'idéal de

désarmement. En effet, en dressant le bilan des négociations sur le désarmement et de la maîtrise des armements nucléaires, force est de constater un certain ralentissement, voire un immobilisme, surtout au cours des deux dernières années. Aujourd'hui plus que jamais se pose aussi la lancinante question de savoir quelle suite devrait être donnée à l'élan que nous avons créé au cours de ces cinq dernières années.

À ce propos, mon pays, le Sénégal, qui est membre de la Conférence du désarmement doit, encore une fois, déplorer la situation incertaine dans laquelle se trouve cette instance du désarmement, enlisée qu'elle est depuis bientôt trois ans dans des considérations stériles peu en rapport avec sa solide réputation d'efficacité, où l'esprit du consensus qui l'a toujours animée paraît s'être assoupi pour céder la place au règne de la méfiance et de la suspicion, où la moindre proposition faite par un pays ou par un groupe de pays est immédiatement sujette à caution.

Ainsi, cette unique instance et enceinte de négociations multilatérales n'a pas été en mesure de poursuivre les négociations relatives à une convention sur l'arrêt de la production de matières fissiles à des fins militaires, dite « cut-off », négociations qui furent entamées en 1998. Ma délégation voudrait inviter les membres de la Conférence à un sursaut salutaire pour qu'enfin les consultations en cours soient moins passionnées et que s'instaure un nouveau climat de confiance et de volonté politique, seul gage de succès pour une entreprise aussi gigantesque que celle de parvenir ensemble à une élimination totale, vérifiable et universelle des armes nucléaires.

Les armes dites conventionnelles, particulièrement les armes légères et de petit calibre, continuent de nos jours encore de causer de nombreuses souffrances à travers le monde, particulièrement en Afrique. Sur ce point, le Sénégal considère que nous devons accorder une attention plus soutenue à la prolifération et au trafic illicite de ces armes qui non seulement menacent la paix, la sécurité et la stabilité des États africains, mais constituent des obstacles majeurs à l'édification et à la consolidation du processus démocratique sans lequel aucune politique de développement économique et social n'est concevable sur notre continent. C'est pourquoi le Sénégal partage l'avis de beaucoup de pays sur la priorité absolue qui doit être accordée aux stratégies et politiques destinées à combattre la prolifération de ces petites armes et d'en éliminer la vente et le commerce.

Mon pays, avec les États membres de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO), s'est résolument investi dans la recherche d'une solution régionale à ce fléau. Ainsi, l'adoption le 31 octobre 1998 à Abuja par la Conférence des chefs d'État et de gouvernement de la CEDEAO d'un moratoire sur la fabrication, l'importation et l'exportation des armes légères en Afrique de l'Ouest a constitué un événement majeur dans la lutte contre l'accumulation, la prolifération et l'utilisation de ces armes. Ce moratoire, qui est entré en vigueur le 1er novembre 1998, a été élargi et renforcé dans le cadre du projet intégré de sécurité et de développement dénommé Programme de coordination et d'assistance pour la sécurité et le développement, destiné à créer des synergies adéquates entre l'urgence de sécurité et de stabilité et l'exigence d'un développement économique et social harmonieux. L'objectif à terme de ce programme est d'instaurer une véritable culture de la paix et de la sécurité dans notre sous-région.

Fort heureusement, cette action des États de la CEDEAO n'est pas isolée. Elle s'inscrit et s'intègre dans le contexte d'une campagne internationale d'envergure pour juguler l'accumulation déstabilisatrice des armes légères. En Afrique, la trente-cinquième Conférence au sommet des chefs d'État et de gouvernement de l'Organisation de l'unité africaine réunie à Alger, en juillet dernier, a adopté des décisions concrètes et responsables pour prendre en charge cette question délicate de la prolifération et de la circulation illicite des armes légères et de petit calibre qui alimentent à la fois les nombreux conflits qui sévissent encore sur le continent et les réseaux terroristes et criminels qui cherchent à porter atteinte à la stabilité et à la sécurité des États.

Il faut cependant souligner que ce besoin de sécuriser l'Afrique contre ce fléau dépasse largement les frontières du continent qui, faut-il le rappeler, n'est pas producteur d'armements. Il interpelle également toute la communauté internationale, notamment les pays producteurs d'armes pour mener une action internationale résolue et coordonnée afin de résoudre tous les aspects liés à la prolifération et au commerce illicite de ces armes.

Nous nous félicitons des initiatives entreprises à cette fin en Amérique latine et au sein de l'Union européenne, qui a adopté, le 17 décembre dernier, une déclaration commune de ses membres à l'égard de ce problème. Comme on le sait, cette déclaration a été

élargie au Canada dans le cadre de l'approche commune Union européenne-Canada, signée le 2 septembre 1999, à Helsinki, relative à la lutte contre la diffusion et l'accumulation déstabilisatrice des armes légères et de petit calibre. Toutes ces initiatives visent l'adoption d'une action commune coordonnée aux niveaux international, régional et national, en vue de contribuer à l'instauration d'une paix durable dans les régions menacées ou touchées par des conflits.

À l'évidence, toutes ces actions, aussi pertinentes soient-elles, doivent être harmonisées par les organes des Nations Unies à qui incombe la responsabilité première du maintien de la paix et de la sécurité internationales. Le Conseil de sécurité a consacré, le 23 septembre dernier, un débat général à cette question pour constater que la prolifération de ces armes était un facteur qui porte préjudice aux accords de paix, qui complique les activités de consolidation de la paix et qui entrave les politiques de développement économique et social. Ce diagnostic donne toute la mesure de l'importance qu'il faut accorder à la convocation de la conférence internationale sur le commerce illicite des petites armes sous tous ses aspects, qui est prévue en 2001. Nous devons saisir l'occasion que nous offrira la conférence pour nous pencher sérieusement sur cette question en dégagant des propositions constructives, concrètes et pratiques. Surtout, nous devons nous atteler à la bonne préparation de cette conférence.

La Commission le constatera, la problématique des petites armes constitue une source de préoccupation majeure pour mon pays, le Sénégal. La question des mines antipersonnel l'est aussi. La Convention d'Ottawa portant sur l'interdiction de l'emploi, du stockage, de la production et du transfert des mines antipersonnel et sur leur destruction représente l'aboutissement d'une heureuse initiative pour bannir de notre planète ces armes dévastatrices, véritable fléau de notre temps. Son entrée en vigueur en mars dernier constitue une grande étape dans les efforts que nous déployons ensemble en faveur du désarmement. Le succès de la première Conférence des États Parties à la Convention, tenue du 3 au 7 mai 1999 à Maputo, est une illustration parfaite de l'engagement de notre communauté des nations à s'investir avec détermination dans la lutte contre ces armes.

Nous devons à présent redoubler d'efforts dans le cadre de la mise en oeuvre pratique des dispositions pertinentes de cet important instrument juridique international en apportant notre soutien au processus inter-

session confié à cinq comités permanents réunissant des experts de renommée internationale. Nous devons aussi accorder une importance particulière à la coopération entre gouvernements, organisations internationales et organisations non gouvernementales pour que les objectifs majeurs, comme le déminage et l'assistance aux victimes, puissent être atteints dans des délais raisonnables. La Convention sur l'interdiction des mines offre en effet une possibilité réelle de coordination des ressources, au plan mondial, pour apporter une assistance efficace et adéquate aux victimes des mines et aux pays affectés par ce fléau.

Le Sénégal, à l'instar de tous les pays épris de paix, attache un prix particulier à la réalisation de notre objectif commun de désarmement général et complet, qui passe inévitablement par l'élimination de toutes les armes de destruction massive et par la limitation de la prolifération des armes conventionnelles. C'est au nom de cet engagement que ma délégation réitère son appel en faveur de la signature et de la ratification des traités internationaux y relatifs. À cet égard, les lenteurs constatées dans la ratification du Traité sur l'interdiction complète des essais nucléaires nous préoccupent au plus haut point. C'est que le Sénégal, signataire de tous les traités et conventions conclus dans le domaine du désarmement, a toujours milité et continue de militer pour le transfert des immenses richesses englouties dans la course aux armements vers des opérations de développement durable. Car, en définitive, le développement de toutes nos nations, par les dividendes du désarmement, devrait, à l'aube du prochain millénaire, nous préoccuper, mais aussi renforcer notre démarche collective si nous volons bâtir vraiment un monde de paix, de sécurité, de stabilité et de progrès économique et social.

M. Kazykhanov (Kazakhstan) (*parle en anglais*) : Monsieur le Président, je m'associe à ceux qui vous ont déjà félicité à propos de votre élection à ce poste important de Président de la Première Commission. Je suis convaincu que, grâce à votre compétence, les travaux de la Commission seront couronnés de succès. Je voudrais également exprimer notre gratitude au représentant de la Belgique pour l'excellence de sa direction des travaux de la Commission pendant la dernière session.

L'actuelle session de la Première Commission se tient à un moment crucial. À la veille du nouveau millénaire, nous devons faire le bilan de ce qui a été réali-

sé et élaborer des directives fiables pour les relations internationales du futur.

Dans le domaine du désarmement, la tâche prioritaire consiste surtout à renforcer le régime international de non-prolifération de tous les types d'armes de destruction massive. Le Kazakhstan appuie les efforts déployés par l'ONU et les autres instances multilatérales pour assurer l'adhésion immédiate et sans condition de tous les États au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP), au Traité d'interdiction complète des essais nucléaires (TICE) et à la Convention sur les armes chimiques, ainsi que pour renforcer l'efficacité de la Convention sur les armes biologiques.

Le Kazakhstan est favorable à un désarmement nucléaire régulier et progressif grâce à la concrétisation des engagements pris par tous les États parties au TNP. À la veille de la Conférence d'examen de l'an 2000, la réduction des arsenaux nucléaires et la conclusion d'un traité sur l'interdiction de la production de matières fissiles restent des tâches d'une importance capitale qui ne pourront être menées à bien que grâce à un dialogue constructif et à des efforts concertés des États dotés et non dotés d'armes nucléaires. Notre délégation est prête à contribuer au succès de la Conférence qui doit se tenir en 2000 pour évaluer l'efficacité du TNP.

Mon pays, qui connaît d'expérience les effets désastreux des essais nucléaires, a renoncé tout naturellement à toutes les formes d'armes nucléaires. Le Kazakhstan a été l'un des premiers pays à signer le Traité d'interdiction complète des essais nucléaires en 1996. Il contribue concrètement aux efforts visant à renforcer l'efficacité de la surveillance du respect du Traité, et espère que l'entrée en vigueur du Traité interviendra le plus tôt possible, conformément à ses dispositions.

La fourniture de garanties de sécurité aux États non dotés d'armes nucléaires est toujours une grande préoccupation. Nous pensons qu'il est nécessaire et naturel de prendre des mesures pour institutionnaliser ce qu'on appelle les garanties négatives de sécurité fournies par les États dotés d'armes nucléaires sur la base de la résolution 984 (1995) du Conseil de sécurité.

L'ONU a à notre avis un rôle central à jouer pour régler les problèmes de désarmement. Si l'on veut que la communauté internationale réussisse à instaurer un monde sûr, stable et prospère, la coopération dans le cadre des Nations Unies devra être rassurée.

L'article VII du Traité sur la non-prolifération et les décisions de la Conférence de 1995 sur les principes et objectifs de la non-prolifération des armements nucléaires constituent une base juridique solide pour créer de nouvelles zones exemptes d'armes nucléaires reconnues internationalement, qui contribueront à renforcer la paix et la sécurité à l'échelle mondiale et régionale.

Le Kazakhstan attache une très grande importance à la préservation de la paix et de la sécurité dans la région de l'Asie centrale et espère vivement que des progrès seront réalisés dans la mise en oeuvre de l'initiative visant à créer une zone exempte d'armes nucléaires en Asie centrale. Un travail important a été exécuté par le groupe d'experts des cinq pays de la région qui a été créé avec l'aide de l'ONU. Nous sommes persuadés que la création d'une telle zone en Asie centrale marquerait un progrès important vers la consolidation du régime de non-prolifération nucléaire, la promotion du désarmement général et complet et le renforcement de la sécurité et de la paix régionales et internationales. Le Kazakhstan continuera de participer sans relâche et de façon constructive aux efforts de création de cette zone.

Le 5 août 1999, le Kazakhstan est devenu membre à part entière de la Conférence du désarmement. Nous considérons l'admission du Kazakhstan à cette tribune prestigieuse du contrôle des armements et du désarmement comme la preuve que la communauté internationale reconnaît la contribution du Kazakhstan au désarmement mondial et à la consolidation du régime de non-prolifération et son travail actif pour réaliser et renforcer la paix et la sécurité universelles. Je tiens à exprimer ma sincère reconnaissance aux délégations de tous les États membres de la Conférence du désarmement pour la confiance qu'ils nous ont témoignée.

Étant donné la situation actuelle dans le monde, il est urgent de procéder à un examen complet de la place et du rôle des forces armées classiques et des armes classiques dans la consolidation de la paix et le maintien de la stabilité stratégique. Le Kazakhstan estime que le processus de réduction radicale des armes classiques doit être régional et universel. La mise en oeuvre d'un tel processus constituera une étape importante en direction du désarmement général et complet. Nous pensons que la transparence dans la maîtrise et la réduction d'armes classiques est une bonne base pour prévenir l'accumulation déstabilisatrice d'armes dans

les régions ou la concentration excessive d'armes dans les États. À cet égard, le Kazakhstan appuie le Registre des armes classiques des Nations Unies, qu'il considère comme l'élément le plus important d'un tel contrôle. Depuis 1992, le Kazakhstan a régulièrement fourni des informations au Registre et considère que la tâche qui reste à accomplir est d'assurer la participation la plus large possible des États Membres au fonctionnement de cet instrument important. Nous sommes favorables aussi à la proposition tendant à convoquer une conférence internationale sur la question du trafic illicite d'armes sous tous ses aspects, au plus tard en 2001.

Nous sommes tout à fait favorables à l'orientation humanitaire de la Convention d'Ottawa, dont l'objectif est d'obtenir l'élimination définitive de ces instruments de guerre perfides que sont les mines antipersonnel. Le Kazakhstan continue de participer aux efforts internationaux dans ce domaine et respecte strictement le moratoire déclaré par son gouvernement en août 1997 sur l'exportation des mines antipersonnel, y compris leur réexportation et leur transit. Dans le même temps, nous estimons que le mouvement en faveur de l'interdiction complète des mines antipersonnel devrait être soutenu et progressif et être fondé sur le protocole relatif aux mines de la Convention sur les armes inhumaines. La Conférence du désarmement doit intensifier ses efforts pour régler ce problème.

Le Kazakhstan a toujours exprimé son appui à la création de structures de sécurité sur le continent asiatique et poursuit ses efforts pour réaliser l'initiative du Président du Kazakhstan, M. Nursultan Nazerbaev, concernant la convocation d'une Conférence sur la coopération et les mesures de confiance en Asie. Cette initiative a été proposée d'abord de la tribune de l'Assemblée générale en 1992. Les pourparlers multilatéraux et les discussions dans le cadre de cette Conférence ont débouché sur une réunion des ministres des affaires étrangères des États membres de la Conférence et la signature de la Déclaration de principes régissant les relations entre les États membres de la Conférence le 14 septembre 1999. C'est donc la première fois dans l'histoire que les fondements juridiques du système de sécurité asiatique ont été posés. Nous sommes reconnaissants à tous les États qui ont participé à ce processus de leur appui en faveur de notre initiative et de leur volonté authentique de coopérer ensemble à l'instauration d'un système de sécurité asiatique. Je saisis cette occasion pour remercier le Secrétaire gé-

ral, M. Kofi Annan, du soutien et de l'intérêt constants qu'il a manifestés pour l'initiative du Kazakhstan.

En ce qui concerne les garanties de sécurité dans notre région, nous attachons une grande importance à la tenue, en août 1999, à Bishkek, au Kirghizistan, d'une réunion des chefs d'État des pays membres du Groupe des Cinq de Shanghai. La coopération originale qui a été instaurée il y a trois ans à Shanghai par cinq pays – le Kazakhstan, la Chine, le Kirghizistan, la Fédération de Russie et le Tadjikistan – dans les domaines de la sécurité régionale et mondiale et de la prévention et du règlement des crises sur le continent eurasiatique a démontré sa vitalité. Les accords conclus et ratifiés par les cinq États sur les questions du contrôle aux frontières, de la confiance dans les questions militaires et de la réduction mutuelle des forces armées dans les régions frontalières aident à renforcer les relations de bon voisinage et d'amitié et apportent une contribution constructive à la sécurité et à la stabilité dans la région de l'Asie.

Pour conclure, je tiens à remercier le Centre régional des Nations Unies pour la paix et le désarmement en Asie et dans le Pacifique pour son travail. Ce Centre régional est un instrument utile qui peut aider à instaurer une atmosphère propice à la coopération et au désarmement dans la région. Le Centre continue d'aider les cinq pays d'Asie centrale à rédiger un traité sur la création d'une zone exempte d'armes nucléaires en Asie centrale. Nous espérons que le Centre poursuivra son travail et recevra l'aide nécessaire.

Au cours de la présente session, la Première Commission adoptera des décisions importantes pour renforcer le régime de non-prolifération et assurer la paix et la sécurité aux niveaux régional et mondial. La délégation du Kazakhstan est prête à coopérer avec les autres délégations à la Première Commission afin d'atteindre les objectifs communs.

M. Kuindwa (Kenya) (*parle en anglais*) : Monsieur le Président, je me joins aux orateurs précédents pour vous féliciter de votre élection à ce poste important. Nous sommes certains que, sous votre direction, la Première Commission complétera ses travaux avec succès. À cet égard, je vous assure de tout le soutien de ma délégation. Je félicite également les autres membres du Bureau.

L'année 1999 a été une année particulièrement difficile pour le désarmement. Elle a en effet été marquée par de nombreux événements qui ne sont pas de

bon augure pour la sécurité internationale, notamment le recours constant aux armes pour résoudre des conflits. La paix et la sécurité internationales en ont été ébranlées.

Dans notre partie du monde, la facilité d'accès aux armes légères et de petit calibre d'origine illicite continue de provoquer des souffrances et des épreuves indicibles. La situation en Somalie, au Rwanda, au Burundi et en République démocratique du Congo sont de bons exemples à cet égard. Le Rapport du Secrétaire général (A/54/258) sur les armes légères, qui a été élaboré à la suite de la résolution 52/38 J de l'Assemblée générale, a confirmé les effets dévastateurs de l'emploi de ces armes. Les armes de ce type ont été utilisées dans des conflits armés, en particulier lorsque les conflits impliquaient la participation de troupes irrégulières. Dans ce contexte, j'aimerais rappeler que, dans sa résolution 53/77 B, l'Assemblée générale a demandé au Secrétaire général de poursuivre ses efforts pour réduire le flux illicite de petites armes en Afrique, par le biais du Centre régional des Nations Unies pour la paix et le désarmement en Afrique et en coopération avec l'Organisation de l'unité africaine (OUA) et les organisations sous-régionales.

Étant donné la menace très grave que posent les armes légères pour la sécurité, le Kenya attend les résultats de la Conférence sur le commerce illicite de ces armes qui se tiendra en 2001, comme prévu dans la résolution 53/77 E. À cette fin, le Kenya envisage en ce moment la possibilité d'organiser une conférence sur la question des petites armes qui circulent illicitement dans notre sous-région.

À Genève, la Conférence du désarmement n'a pas progressé sur les questions de fond et elle est complètement dans l'impasse. Cette situation déplorable est due à des désaccords sur les moyens de régler deux questions capitales : le désarmement nucléaire, d'une part et, d'autre part, la prévention de la course aux armements dans l'espace. Chacun sait que, contrairement à tous les autres types d'armes, les armes nucléaires représentent le danger ultime pour la survie de notre planète. Cela reste vrai aujourd'hui en dépit de la réduction des armes nucléaires, leur élimination étant un objectif dont on parle beaucoup mais qui ne semble pas se concrétiser. En fait, les stocks existants d'armes nucléaires détenus par les États dotés d'armes nucléaires sont énormes. Des instituts de recherche renommés en matière de désarmement ont estimé que les deux puissances nucléaires les plus importantes disposent cha-

cune de 6 000 ogives nucléaires, y compris différents types de missiles lancés à partir des airs, du sol ou de la mer, dont la plupart se trouvent en état d'alerte. Leur portée est telle qu'ils peuvent être déployés pour frapper une cible pratiquement aux quatre coins du globe.

On a maintes fois signalé, dans différentes instances, que les armes nucléaires ne peuvent fournir qu'un faux sentiment de sécurité. Si leur potentiel de destruction massive réduit leur valeur utilitaire réelle, il est difficile d'imaginer qu'elles puissent être maintenues à perpétuité et ne jamais être utilisées. On ne peut qu'imaginer le coût élevé que représente l'entretien de ces armes dans leur condition actuelle et réfléchir sur la meilleure façon d'utiliser ces ressources. Il faut être réaliste : la possession de ces armes par certains États en poussera d'autres à s'efforcer de les acquérir. Voilà, en effet, un scénario bien effrayant.

Le bilan en matière de désarmement nucléaire est plutôt négatif à un moment où nous nous préparons à réaliser, l'année prochaine, une révision majeure du Traité sur la non-prolifération nucléaire, dont l'article VI fait à tous les États parties, notamment, l'obligation de poursuivre de bonne foi et de mener à bien, dans les plus brefs délais, des négociations en vue du désarmement nucléaire. Le rôle des cinq États dotés d'armes nucléaires est à cet égard particulièrement essentiel.

À la Conférence d'examen du TNP de 1995, ces cinq États, dans le cadre du document intitulé « Principes et objectifs pour la non-prolifération nucléaire et le désarmement », ont réaffirmé qu'ils s'engageaient à entreprendre le désarmement nucléaire, conformément à l'article VI du TNP. Ils ont encore une fois réitéré cette volonté le mois dernier.

Nous sommes néanmoins déçus de constater que ces réaffirmations semblent être devenues un but en soi, mais qu'elles n'ont pas été suivies de mesures concrètes. Presque 30 ans se sont écoulés depuis l'entrée en vigueur du TNP et il y a cinq ans que les cinq États dotés d'armes nucléaires ont renouvelé, à la dernière conférence d'examen du TNP, leur engagement d'entreprendre de bonne foi le désarmement nucléaire. Pourtant, au cours de cette période, on a progressé de façon étonnamment lente vers le désarmement.

Les pourparlers sur la réduction des armes stratégiques dans le cadre du Traité START II se sont arrêtés parce que l'une des parties ne l'a pas ratifié. Au cinquantième sommet de l'OTAN, tenu à Washington en

avril de cette année, l'OTAN a réaffirmé sa doctrine de partage nucléaire avec ses partenaires non dotés d'armes nucléaires. Cette position, bien sûr, va à l'encontre des articles II et III du Traité sur la non-prolifération. Cette initiative a été suivie par la publication, par un autre pays, d'un projet de doctrine nucléaire en vue de la mise au point d'armes nucléaires lancées à partir du sol, de la mer ou des airs.

En tant que membre de la Conférence du désarmement, le Kenya estime que les deux questions capitales – le désarmement nucléaire et la prévention de la course aux armements dans l'espace – devraient être abordées sérieusement et en priorité par la Conférence. Nous espérons que les États membres de la Conférence qui se sont opposés à une discussion de fond sur ces deux questions reconsidéreront bientôt leur position, ce qui contribuera à remettre la Conférence sur la bonne voie et à rétablir sa crédibilité.

En ce qui concerne la non-prolifération nucléaire, c'est l'importance de deux grands traités qui est remise en question. Les perspectives de la Conférence d'examen du TNP en l'an 2000 ont été quelque peu assombries par les résultats de la troisième réunion du Comité préparatoire, qui s'est tenue au mois de mai de cette année. Le Comité n'a réussi à se mettre d'accord que sur des questions de procédure, en laissant de côté toutes les questions de fond, qui devront être examinées par la Conférence d'examen elle-même.

Le Traité d'interdiction complète des essais nucléaires (TICE) n'est pas encore entré en vigueur, du fait que seuls 26 des 44 États dont la ratification est obligatoire pour que le Traité puisse entrer en vigueur l'ont ratifié. Il est particulièrement décevant que trois de ces États soient des États dotés d'armes nucléaires. Même si nous apprécions les efforts faits par le Gouvernement des États-Unis pour obtenir la ratification du TICE, il est inquiétant que le Sénat des États-Unis l'ait rejetée, mettant ainsi sérieusement en danger sa survie même.

En un mot, le désarmement nucléaire est aujourd'hui tout à fait déboussolé. Les États dotés d'armes nucléaires, sauf un, ne semblent pas manifester la volonté politique nécessaire pour entreprendre un désarmement nucléaire sérieux, que ce soit à la Conférence du désarmement ou dans d'autres instances.

L'ordre du jour du désarmement piétine en raison de l'absence presque totale de mesures et d'actions concrètes en matière de désarmement nucléaire de la

part des États dotés d'armes nucléaires. Si la communauté internationale a négocié avec succès et adopté des instruments interdisant les armes chimiques et biologiques de destruction massive, il est troublant que les États dotés d'armes nucléaires demeurent intouchables. Afin de rétablir l'équilibre dans l'ordre du jour du désarmement, le moment est venu pour nous de débayer le terrain afin d'élaborer un instrument qui proscrive l'emploi d'armes nucléaires et interdise leur fabrication en vue, à terme, de leur élimination totale.

Nous estimons essentiel de prévenir une course aux armements dans l'espace extra-atmosphérique, comme l'a réaffirmé l'Assemblée générale dans sa résolution 53/76 et d'autres résolutions antérieures. La rapidité des progrès technologiques récents dans les domaines des sciences de l'espace et des sciences militaires a fortement accru la possibilité que des armes soient introduites dans l'espace. Chaque État représenté ici aujourd'hui a, si l'on peut dire, une frontière avec l'espace et, en conséquence, un intérêt légitime dans sa protection. L'espace est un véritable patrimoine commun et doit être utilisé exclusivement à des fins pacifiques. Toute activité potentiellement destructrice, telle qu'une course aux armements, y est inacceptable.

Dans ce contexte, nous félicitons le Bureau des Nations Unies pour les affaires de l'espace, qui a organisé avec succès la troisième Conférence des Nations Unies sur les utilisations pacifiques de l'espace qui s'est tenue au mois de juillet dernier à Vienne. Nous demandons instamment au Secrétaire général d'examiner favorablement les recommandations de la Conférence, en particulier celle qui porte sur l'assistance aux pays en développement dans le but de leur permettre de développer leurs capacités spatiales.

Afin que l'espace reste à l'abri d'une course aux armements, il est essentiel d'éliminer toutes les échappatoires possibles dans les régimes juridiques existants qui régissent son utilisation. Des traités tels que le Traité d'interdiction partielle des essais de 1963 et le Traité sur l'espace de 1967 devraient être mis à jour afin de tenir compte, notamment, des progrès fulgurants de la technologie spatiale, qui rendent l'espace de plus en plus accessible à des utilisations potentiellement non pacifiques.

Nous avons pris note du rapport du Secrétaire général sur le Groupe directeur sur le désarmement et le développement, qui souligne, entre autres, les répercussions dévastatrices des conflits civils sur le déve-

loppement de tous les pays du monde. Les destructions provoquées par ces guerres ont eu pour conséquence malheureuse que les ressources qui pourraient être consacrées au développement doivent de plus en plus être détournées au profit des opérations d'urgence et de relèvement.

Comme on le sait, l'Afrique, continent qui reste confronté aux problèmes de l'éradication de la pauvreté et du développement, a été gravement affectée par des guerres qui ont provoqué la destruction d'une infrastructure précieuse et déstabilisé des populations entières. Des quantités énormes de ressources sont consacrées à la reconstruction plutôt qu'au développement. En conséquence, il est urgent de procéder sur le continent à des efforts de désarmement sous l'égide du Centre régional des Nations Unies pour la paix et le désarmement en Afrique. Nous sommes certains que ce Centre régional a la possibilité de jouer un rôle important pour la promotion de la paix et le désarmement en Afrique. C'est pourquoi nous espérons que le Secrétaire général poursuivra ses efforts afin de lui donner une nouvelle vie et lui fournir les ressources nécessaires. Nous espérons également qu'un plus grand nombre de donateurs reconnaîtront le rôle important que peut jouer le Centre et qu'ils lui fourniront l'assistance dont il a tant besoin.

En ce qui concerne la question des mines terrestres antipersonnel, il est encourageant de noter que la Convention d'Ottawa a pris effet le 1er mars de cette année. Cet événement a été suivi de la première Réunion des États Parties à Maputo. Nous félicitons le Mozambique d'avoir accueilli cette réunion avec succès. La Convention est historique dans la mesure où elle traite de tous les aspects du problème des mines terrestres. La Convention d'Ottawa demeure le seul cadre dans lequel devraient être examinées toutes les questions relatives aux mines terrestres. Nous ne pouvons pas nous permettre le luxe de créer des mécanismes parallèles. La communauté internationale devrait plutôt intensifier ses efforts afin de conférer au traité un caractère universel. Nous demandons en particulier aux grands producteurs et utilisateurs de mines terrestres antipersonnel d'adhérer à la Convention aussi rapidement que possible. Le Kenya l'a signée et il a entrepris les formalités de ratification.

En conclusion, je signalerai que ma délégation n'a évoqué aujourd'hui qu'un petit nombre des questions urgentes inscrites à l'ordre du jour de la Commission. Nous espérons participer aux débats de la Com-

mission sur toutes ces questions et sur d'autres questions encore.

M. Beyendeza (Ouganda) (*parle en anglais*) : Au nom de la délégation de l'Ouganda, je souhaite vous féliciter, Monsieur le Président, de votre élection à la présidence des travaux de la Première Commission pour cette session de l'Assemblée générale. Soyez assuré de notre plein appui et de toute notre coopération. J'en profite également pour féliciter les autres membres du Bureau.

Le désarmement est capital pour le maintien de la paix et de la sécurité internationales; en fait, c'est la principale raison d'être de l'Organisation des Nations Unies. Pourtant, la course aux armements nucléaires, avec tous les dangers qu'elle entraîne, se poursuit sans relâche à la veille de ce nouveau siècle et plusieurs États continuent de dépendre de plus en plus des armes nucléaires pour leur défense nationale. En même temps, les États dotés d'armes nucléaires font la sourde oreille aux objectifs et aux idéaux du désarmement nucléaire. En fait, ils sont devenus indifférents à tous les accords multilatéraux existants en matière de programmes de désarmement, ce qui ne devrait pas être le cas, en particulier en ce moment.

Il est regrettable aussi que la Conférence du désarmement n'ait pas réussi à entreprendre des négociations sur un traité d'interdiction de la production de matières fissiles à des fins d'armement. Notre délégation demande aux États membres de la Conférence du désarmement d'ouvrir des négociations à ce sujet aussitôt que possible.

Ma délégation souhaiterait ajouter sa voix à l'appel lancé à tous les États Membres des Nations Unies, en particulier à ceux qui n'ont pas encore signé le Traité de non-prolifération nucléaire et le Traité d'interdiction complète des essais nucléaires, pour qu'ils le fassent sans essayer de trouver de nouvelles excuses. Nous demandons aux deux grandes puissances nucléaires, la Fédération de Russie et les États-Unis, de ratifier le Traité d'interdiction complète des essais nucléaires qu'ils ont signé. Telle sera à notre avis la meilleure façon de progresser vers l'objectif tant souhaité qu'est l'élimination totale de toutes les armes nucléaires.

Il y a 27 ans, la communauté internationale a pris une mesure audacieuse lorsqu'elle a adopté un traité interdisant la production et l'emploi des armes biologiques. Il faut espérer que les négociations en cours sur

un protocole de vérification de la Convention sur les armes biologiques seront menées à bien rapidement et que cette catégorie d'armes de destruction massive sera également surveillée de plus près.

Pour les pays en développement, et en particulier pour ma délégation, la question des armes légères et de petit calibre et celle de l'emploi des mines terrestres sont particulièrement inquiétantes. Les armes légères, les armes de petit calibre et les mines terrestres sont devenues les principaux instruments des conflits armés dans le monde. En Afrique, la plupart des conflits armés impliquent exclusivement des armes légères et de petit calibre. L'ampleur des destructions et des pertes de vies humaines qui résultent de l'emploi de ces armes légères est absolument effroyable. La Commission connaît parfaitement les statistiques extrêmement inquiétantes sur le nombre de morts et de personnes handicapées et sur les destructions qui résultent des conflits armés. Il faut donc s'attaquer aux causes mêmes de ces conflits, dont beaucoup sont dus à l'absence de développement social et économique.

Les conséquences à long terme de l'emploi des armes légères, des armes de petit calibre et des mines terrestres par des enfants soldats n'ont pas encore été totalement évaluées. Ce qui est clair et incontestable, c'est qu'il est apparu une culture de la violence qui ne cesse de s'intensifier. Les systèmes d'éducation ont été perturbés et une génération qui souffre de différents traumatismes est en train de naître. En outre, des ressources énormes, que l'on peut chiffrer en milliards de dollars, sont gaspillées tous les ans pour l'acquisition de ces armes légères et de petit calibre ainsi que de mines terrestres. Ces ressources pourraient être mieux utilisées pour le développement social et économique. En conséquence, il est essentiel, si l'on veut réaliser le développement et instaurer une paix durable en Afrique, d'inscrire en priorité à l'ordre du jour de la sécurité et du développement la maîtrise de la prolifération des armes légères et la réduction de dépenses d'armement.

Ma délégation souhaite en particulier demander aux 70 pays qui fabriquent des armes légères et de petit calibre et en font le commerce de revoir leurs pratiques commerciales et de faire en sorte que ces armes dangereuses ne soient pas vendues à des entités non étatiques. Dans ce contexte, l'Ouganda se félicite du rapport du Secrétaire général sur les armes légères, ainsi que des autres initiatives prises aux niveaux régional et multilatéral dans le but de maîtriser les armes légères et

de petit calibre. Nous appuyons en particulier les mesures concrètes prises pour collecter et détruire ces armes, comme celles qui ont été adoptées au Mali, en Albanie et au Libéria.

Ma délégation attend avec intérêt la convocation en 2001 d'une conférence internationale chargée d'examiner en profondeur la question du commerce illicite des armes sous tous ses aspects. Néanmoins, entre-temps, nous espérons que la communauté internationale continuera de fournir l'assistance nécessaire à tous les pays africains pour qu'ils s'attaquent efficacement aux problèmes causés par la prolifération et le trafic illicite d'armes légères et de petit calibre et de mines terrestres sur notre continent et ailleurs.

M. Lee See-young (République de Corée) (*parle en anglais*) : Je voudrais pour commencer, Monsieur le Président, vous féliciter de votre élection à la présidence de la Première Commission. Je suis certain que grâce à votre compétence et à votre expérience, les travaux de la Commission seront couronnés de succès. Le Bureau et vous-même pouvez être assurés de l'appui et de la coopération sans faille de ma délégation dans les travaux sur les questions importantes dont la Commission est saisie.

Je remercie également M. Dhanapala, Secrétaire général adjoint, de son intervention liminaire de lundi dernier, où il définissait nos tâches et la direction que nous devrions suivre.

Après la guerre froide, la communauté internationale s'est attachée avec un certain succès à accélérer le processus de négociations multilatérales sur le désarmement et la non-prolifération, surtout dans le domaine des armes de destruction massive. L'année passée, cependant, le processus de désarmement multilatéral et de non-prolifération a connu un certain nombre de revers déplorables. Nous avons été les témoins d'une série d'événements négatifs : le processus START s'est enlisé; il y a eu des essais nucléaires; il y a eu des lancements irresponsables de missiles; la Conférence du désarmement n'a pu adopter son programme de travail; et l'entrée en vigueur du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires (TICE) a été frustrée.

Ce sont là des événements qui montrent bien l'importance de cette session de la Première Commission, laquelle devra s'attaquer de front à toutes les questions encore non résolues pour revitaliser et faciliter le processus multilatéral de désarmement mondial et de non-prolifération, et ce à un moment crucial.

À l'aube du XXI^e siècle, nous sommes fort déçus de constater que notre génération, qui a inventé et essayé ces armes nucléaires dévastatrices, s'est avérée incapable de prendre des mesures efficaces pour les maîtriser avant la fin de ce siècle. Le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP) était et demeure toujours la première et seule tentative de la communauté internationale de créer un régime mondial de non-prolifération. Mais les essais de l'an dernier en Asie du Sud ont porté un coup sérieux aux efforts visant à instaurer un monde exempt d'armes nucléaires et ils ont sapé la crédibilité et l'intégrité du régime mondial de non-prolifération nucléaire. De plus, l'inobservation systématique du TNP par certains des États parties du Traité a également porté atteinte au régime de non-prolifération. Dans le même temps, des voix se sont élevées avec de plus en plus d'éloquence pour exprimer les inquiétudes suscitées par la minceur des progrès accomplis sur la voie de la réduction des armes nucléaires par les États dotés d'armes nucléaires.

À ce moment important, la communauté internationale doit redoubler d'efforts pour s'attacher en priorité à assurer l'universalité du TNP et le plein respect de ses dispositions. Nous devrions également consentir plus d'efforts collectifs pour faire cesser la course aux armes nucléaires en Asie du Sud et mettre en oeuvre la résolution 1172 (1998) du Conseil de sécurité. D'autre part, nous tenons à souligner l'importance de l'application universelle du Protocole additionnel à l'Accord de garanties de l'AIEA.

Il est regrettable que la troisième session du Comité préparatoire pour la Conférence d'examen de l'an 2000 des parties au TNP, qui s'est tenue en mai dernier, n'ait pas pu se mettre d'accord sur des recommandations de fond. Il est donc impératif que la Conférence d'examen de l'an 2000, qui sera la première conférence d'examen depuis la prorogation du TNP pour une durée indéfinie, soit vraiment l'occasion de renouveler les engagements collectifs au TNP et de renforcer le régime établi. En tant que mesure de suivi à la décision de 1995 sur le renforcement du processus d'examen du Traité, la Conférence d'examen devrait également évaluer les réalisations du passé et identifier les domaines dans lesquels des progrès pourraient être accomplis à l'avenir.

Le désarmement nucléaire est une autre priorité. Nous sommes conscients des progrès accomplis jusqu'à présent en matière de réduction des armes nucléaires, mais nous pensons que les États dotés d'armes nu-

cléaires devraient faire preuve d'une plus grande volonté de traduire leurs paroles en actes. Nous demandons instamment que le processus START soit revitalisé grâce à l'entrée en vigueur aussi rapide que possible de START II et à l'ouverture, dans les plus brefs délais, des négociations sur START III. Nous nous félicitons à cet égard de la déclaration faite le 23 septembre 1999 par les ministres des affaires étrangères des cinq membres permanents du Conseil de sécurité, dans laquelle ils ont réaffirmé leur engagement de poursuivre le désarmement nucléaire et le désarmement général et complet. Nous sommes encouragés aussi de constater qu'ils ont exprimé l'intention de contribuer à la réussite de la Conférence d'examen du TNP. Nous pensons qu'il serait temps d'examiner des moyens de rehausser l'échange multilatéral d'informations et de points de vue sur les initiatives progressives de désarmement nucléaire dans le contexte de la Conférence du désarmement.

Il est aujourd'hui universellement reconnu que le TICE contribuera beaucoup à prévenir la course aux armes nucléaires. Nous nous félicitons des déclarations finales adoptées la semaine dernière par la Conférence de Vienne pour faciliter l'entrée en vigueur du TICE et nous appelons tous les États qui n'ont pas encore signé ou ratifié le Traité, surtout les États dont la ratification est nécessaire pour son entrée en vigueur, à le faire le plus rapidement possible. En particulier, les trois États désignés qui n'ont pas encore signé le Traité devraient réagir immédiatement à cet appel général de la communauté internationale. Ma délégation saisit cette occasion pour informer la Commission que la République de Corée a déposé son instrument de ratification du Traité le 24 septembre 1999. Nous nous associons aux autres délégations qui ont exprimé leur profonde déception devant le refus du Sénat des États-Unis de ratifier le Traité. Nous espérons sincèrement que les États-Unis qui, jusqu'à présent, ont orienté les efforts internationaux de renforcement du régime mondial de non-prolifération nucléaire, seront à même de continuer de jouer ce rôle de chef de file en résolvant la question de la ratification du TICE dès que possible.

Il est décourageant de constater que les négociations relatives au Traité sur la cessation de la fabrication de matières fissiles à des fins d'armement n'aient enregistré aucun progrès cette année malgré l'accord intervenu de créer un comité spécial en 1998. La Conférence du désarmement devrait engager immédiatement ces négociations, qui seraient le prolongement

concret et logique de notre effort mondial de non-prolifération nucléaire. D'autre part, nous espérons qu'avant la fin des négociations sur le Traité sur la cessation de la fabrication de matières fissiles, tous les États intéressés pourront déclarer un moratoire sur la production de matières fissiles à des fins militaires.

S'agissant des zones exemptes d'armes nucléaires, nous nous félicitons de l'adoption, cette année, par la Commission du désarmement, de principes sur la création de zones exemptes d'armes nucléaires sur la base d'accords librement conclus par les États de la région concernée. Nous espérons que la lettre et l'esprit de ces principes seront observés par tous les États membres intéressés.

Ma délégation apprécie les activités de l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques (OIAC) qui, depuis sa création, a mené des inspections d'installations de fabrication d'armes chimiques dans le monde et veillé à la destruction de milliers de tonnes d'agents chimiques de façon transparente et sans discrimination. Nous appelons tous les États qui n'ont pas adhéré à la Convention sur les armes chimiques, surtout ceux qui possèdent beaucoup d'armes chimiques, à le faire dans les plus brefs délais.

Récemment, l'évolution rapide de la biotechnologie a rendu la perspective des armes biologiques encore plus effrayante. La tâche importante consistant à mettre en place un régime de vérification de la Convention sur les armes biologiques devrait être traitée de façon plus sérieuse et constructive par la communauté internationale afin de permettre au Groupe spécial de terminer ses négociations sur un protocole à la Convention, dans un esprit de compromis, bien avant la cinquième Conférence d'examen de la Convention.

Le renforcement des accords de désarmement existants est tout aussi important que la conclusion de nouveaux accords. En fait, la non-acceptation des normes existantes par n'importe quel pays sera un précédent négatif pour leur mise en oeuvre et pour les initiatives futures en matière de désarmement. L'universalité est véritablement une question transversale qui concerne tous les instruments internationaux juridiquement contraignants, y compris le TNP, le TICE, la Convention sur les armes chimiques et la Convention sur les armes biologiques. Nous savons tous que les dangers des armes de destruction massive sont universels et qu'ils ne concernent pas uniquement tel ou tel pays ou région. De plus, le développement de ces pro-

grammes d'armement absorbera des ressources financières énormes qui pourraient être consacrées au développement socioéconomique des pays qui ont besoin de l'aide internationale. La communauté internationale doit donc poursuivre vigoureusement et globalement ses efforts pour mettre au point des mesures appropriées afin d'assurer l'adhésion universelle à tous les accords relatifs à l'élimination des armes de destruction massive.

Le contrôle des exportations de matières sensibles, des technologies et de l'équipement qui peuvent être utilisés pour la mise au point d'armes de destruction massive est une autre question importante. Tous les pays exportateurs doivent exercer un contrôle rigoureux et efficace sur l'exportation des matières, technologies et équipement sensibles vers les pays à haut risque de prolifération qui n'ont pas adhéré aux différents traités et accords internationaux ou qui ne les appliquent pas.

La prolifération des missiles vecteurs d'armes de destruction massive menace sérieusement la paix et la stabilité internationales. Les essais de missiles en Asie du Sud, au Moyen-Orient et en Asie du Nord-Est ont été une cause de consternation et ont encore sensibilisé la communauté internationale au danger inhérent à la prolifération des missiles. Comme aucune norme internationale ne régit actuellement la prolifération des missiles de longue portée, nous partageons le point de vue du Secrétaire général sur la nécessité d'adopter des normes négociées au plan multilatéral pour réagir à la propagation de la technologie des missiles balistiques à des fins militaires et de faire preuve de retenue en matière de développement de missiles. Ainsi, dans ce domaine, une approche progressive serait préférable, étant donné la complexité de la question. On pourrait créer un groupe d'experts qui étudierait tous les aspects de la question et lui demander de présenter un rapport à notre Commission.

Nous avons pu constater, surtout après la guerre froide, que les armes classiques peuvent avoir des effets déstabilisants dans beaucoup de situations, avant et après les conflits. En effet, la communauté internationale est davantage préoccupée par la prolifération des armes légères et de petit calibre, qui font des victimes innocentes, qui alimentent d'autres conflits et qui sont un obstacle au rétablissement de la paix et au redressement après les conflits.

Cette année, une série de mesures du Conseil de sécurité, y compris la réunion ministérielle récente consacrée aux armes de petit calibre, ont mis en relief la nécessité urgente de s'attaquer à la prolifération et au trafic des armes légères et de petit calibre. Nous nous félicitons de l'adoption de directives sur le contrôle ou la limitation des armes classiques ainsi que sur le désarmement classique pendant la session de la Commission du désarmement. L'accumulation excessive et le trafic illicite des armes légères et de petit calibre pourraient être évités grâce à un ensemble de mesures de réduction et de prévention. Nous nous félicitons des initiatives qui ont été prises au plan régional en matière de maîtrise des armes de petit calibre, surtout en Afrique de l'Ouest, en Europe et en Amérique du Sud, et nous espérons que ces efforts seront renforcés. Nous nous félicitons également des efforts collectifs déployés dans ce domaine dans le cadre de l'Organisation des Nations Unies. Nous appuyons la convocation en 2001 d'une conférence internationale sur le trafic illicite d'armes de petit calibre et pensons que les recommandations du rapport (A/54/258) du Groupe d'experts gouvernementaux des Nations Unies sur les armes de petit calibre peuvent utilement servir de base à la préparation de la conférence.

La question des mines terrestres antipersonnel a donné lieu à des progrès importants au cours de l'année dernière : l'entrée en vigueur du Protocole II amendé de la Convention sur certaines armes classiques et la Convention d'Ottawa. Mon gouvernement a l'intention d'adhérer à la Convention sur certaines armes classiques et à son Protocole II amendé dans un proche avenir. Nous sommes favorables aussi aux négociations, à la Conférence du désarmement, sur le traité interdisant le transfert des mines antipersonnel. Mon gouvernement s'est associé aux efforts internationaux visant à réduire au minimum les conséquences inhumaines des mines antipersonnel en prenant un série de mesures telles que la prorogation pour une durée illimitée du moratoire sur les exportations de mines. Il continue également à contribuer financièrement au Fonds spécial de contributions volontaires des Nations Unies pour l'assistance au déminage.

J'aborderai maintenant la question de la quatrième session extraordinaire de l'assemblée générale consacrée au désarmement. Chacun sait que la République de Corée appuie la convocation de cette session. En effet, depuis la troisième session extraordinaire, tenue en 1988, la situation a beaucoup changé au plan

international dans les domaines de la non-prolifération et du désarmement, et tel a aussi été le cas de l'environnement international de sécurité. C'est pourquoi nous pensons qu'il est temps que nous examinions les aspects les plus fondamentaux du désarmement et que nous définissions une orientation politique pour l'avenir dans le domaine du désarmement. Nous pensons que la quatrième session extraordinaire devrait traiter des questions passées, présentes et futures en matière de désarmement, de façon globale et équilibrée. Nous espérons qu'il sera possible de réaliser un consensus, cette fois-ci, sur la convocation de la quatrième session extraordinaire.

La communauté internationale a consenti des efforts acharnés pour que la Corée du Nord respecte pleinement l'Accord de garanties de l'AIEA. Malheureusement, la République populaire démocratique de Corée n'a, jusqu'à présent, pas coopéré pleinement avec l'AIEA dans la mise en oeuvre de cet Accord. Il est impératif, en tant qu'État partie au TNP, que la République populaire démocratique de Corée mette en oeuvre intégralement et de bonne foi l'Accord de garanties de l'AIEA. L'adoption sans vote de la résolution sur la mise en oeuvre de l'Accord de garanties dans ce pays à la Conférence générale de l'AIEA, il y a deux semaines, montre que les appels répétés que la communauté internationale adresse à ce pays pour qu'il respecte ses obligations au titre des traités et coopère avec l'AIEA sont tout à fait justifiés.

L'Accord-cadre de Genève marque un progrès important en vue du règlement du problème nucléaire de la Corée du Nord. Mon gouvernement s'est acquitté de ses engagements envers l'Organisation pour le développement énergétique de la péninsule coréenne (KEDO) en jouant un rôle central dans son projet de construction de réacteurs à eau ordinaire en Corée du Nord. Nous continuerons de le faire aussi longtemps que la Corée du Nord respectera la lettre et l'esprit de l'Accord-cadre. Nous espérons également une mise en oeuvre rapide de la Déclaration conjointe sur la dénucléarisation de la péninsule coréenne, signée par les deux Corées en 1991.

La République de Corée, ferme partisan du régime mondial de non-prolifération, a adhéré à tous les principaux instruments relatifs aux armes de destruction massive tels que le TNP, la Convention sur les armes chimiques, la Convention sur les armes biologiques et le TICE et les a respectés fidèlement. Mon gouvernement réitère son très ferme engagement en

faveur du régime mondial de non-prolifération mondiale et espère que la République démocratique populaire de Corée l'imitera en s'associant aux efforts de non-prolifération de la communauté internationale et en contribuant ainsi à la paix et à la stabilité dans la péninsule coréenne et au-delà.

Monsieur le Président, comme vous l'avez dit fort à propos dans votre déclaration liminaire de lundi, notre génération a la responsabilité de poursuivre le travail pour sauver les prochaines générations du fléau de la guerre. À cette fin, nous devons redoubler d'efforts et instaurer un environnement international favorable à la paix et à la stabilité dans le monde entier.

À l'aube du prochain millénaire, nous devons renouveler notre engagement collectif de forger le consensus nécessaire pour mener à bien la tâche ardue consistant à renforcer le désarmement et la non-prolifération et à instaurer une culture de la paix. Je suis certain que cette Commission fera de son mieux, pendant cette session, pour relever ces défis dans l'intérêt de la paix et de la sécurité pour l'humanité tout entière.

Le Président (*parle en espagnol*) : Nous venons d'entendre le dernier orateur dans le débat général de ce matin.

Je donne maintenant la parole au représentant de la Fédération de Russie qui va faire une déclaration qui, si je comprends bien, est extrinsèque au débat général.

M. Granovsky (Fédération de Russie) (*parle en russe*) : La Fédération de Russie est déçue et fort préoccupée par le refus du Sénat des États-Unis d'Amérique de ratifier le Traité sur l'interdiction complète des essais nucléaires (TICE). Ce document international très important est le résultat de nombreuses années d'efforts de la part de beaucoup de pays. Il a une signification fondamentale pour la sécurité et la stabilité internationales, car il renforce le régime de non-prolifération nucléaire.

Le Gouvernement des États-Unis d'Amérique a participé très activement à toutes les étapes de l'élaboration de ce traité et il a été le premier à le signer. La décision du Sénat porte un coup très grave à l'ensemble du système des accords dans le domaine du désarmement nucléaire et de la non-prolifération des armes de destruction massive, en particulier eu égard à l'avenir du Traité sur la non-prolifération nucléaire.

Nous avons écouté la déclaration du Président Clinton, qui a dit que son gouvernement se conformerait au moratoire sur les essais nucléaires que respectent actuellement les cinq États nucléaires. D'autre part, dans la situation actuelle, la Russie, qui reste attachée au TICE, s'estime obligée de prendre très au sérieux les conséquences de la décision du Sénat des États-Unis à l'égard de ce Traité pour sa propre sécurité et sa stabilité mondiale.

Le Président (*parle en espagnol*) : En ma qualité de Président, je désire également faire une brève déclaration, avec tout le respect que je dois aux délégations et de manière aussi neutre que possible.

J'avais été prévenu par le Secrétariat que la déclaration de la Fédération de Russie porterait sur une question de procédure et serait liée aux travaux de la Commission. C'est pourquoi dorénavant, le Président n'acceptera ce genre de déclaration que dans le contexte des dispositions du Règlement intérieur de l'Assemblée générale, c'est-à-dire en tant que droit de réponse ou autres questions pertinentes à la question à l'examen ou bien dans le contexte du débat général. C'est la seule façon de maintenir un bon ordre pendant le débat général. Nous avons encore beaucoup d'orateurs à écouter qui ont des idées importantes à nous présenter et nous allons tous les entendre avec l'attention nécessaire.

Je ne porte pas de jugement sur le fond de la déclaration de la Fédération de Russie conformément à son droit souverain; j'essaie simplement d'établir un minimum d'ordre dans nos débats car, autrement, nous risquons d'entendre une série de déclarations extrinsèques à l'organisation des travaux de notre Commission.

C'est pourquoi, je le répète : seules des déclarations faites dans l'exercice du droit de réponse ou autres interventions prévues par le Règlement intérieur de l'Assemblée générale, ou encore des déclarations dans le contexte du débat général, sont acceptables. On m'avait dit que la déclaration de la Fédération de Russie avait trait à des questions d'organisation. C'est pour cela que je lui ai donné la parole.

Si les délégations ont des suggestions à faire au sujet de questions d'organisation, bien sûr nous les entendrons. Je sais bien que parfois, en effet, comme on le dit dans mon pays, les arbres ne laissent pas voir la forêt.

La séance est levée à 12 h 45.